

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaoka
INCORPORÉE.

LES PROCHAINES

ELECTIONS PARTIELLES

Il y aura bientôt des élections provinciales complémentaires dans cinq divisions électorales de notre province : Bonaventure, Québec-Comté, Ste-Anne de Montréal, Sherbrooke et St-Maurice.

Quel sera le résultat de ces différents appels à l'électorat ? Pour le moment, nous le laisserions dans le domaine des choses incertaines, — des élections, c'est toujours un coup de dé — si M. Arthur Sauvé, le grand prophète conservateur de la province de Québec, n'avait déjà, dès mardi dernier, prédit que le parti libéral sortira de nouveau vainqueur de cette tourmente électorale.

En effet, mardi, M. Arthur Sauvé était dans la vieille capitale, pour assister à la consécration épiscopale de Mgr Langlois, le nouvel auxiliaire que Rome vient de donner à Son Eminence le Cardinal Bégin. Le soir, il y eut grande réunion des membres du club conservateur de Québec. M. Sauvé y assista accompagné du caméléon Armand Lavergne et de plusieurs autres. Naturellement, il a parlé et fait des déclarations de principes, des professions de foi et de patriotisme, et il a beaucoup critiqué, selon son penchant naturel. Et, ses amis, une fois de plus, ont vu le triste spectacle d'un déluge de mots sur un désert d'idées. On l'a applaudi quand même : c'était le chef qui parlait.

Or, M. Arthur Sauvé, qui est au moins assez sérieux pour avoir conscience de la faiblesse de son parti, ne fonde aucun espoir sur le résultat des prochaines élections partielles provinciales, et il admet, avec amertume, c'est vrai, mais il admet que la victoire attend les libéraux. Il vit aujourd'hui de ce qui l'a fait vivre depuis qu'il est chef de l'opposition : l'espérance en l'avenir : "Les rouges d'aujourd'hui, dit-il, du moins un grand nombre, vont nous appuyer aux prochaines élections générales". Il mourra avec cette espérance.

Mais, voici comment il prophétise le résultat des prochaines élections partielles : "Quant aux élections partielles, le gouvernement se prépare, non pas à obtenir un jugement honnête sur sa politique, mais à gagner par toutes sortes de promesses et de menaces".

Ce sont là les paroles d'un chef désespéré qui n'a pas du tout confiance en sa politique. On admettra aussi que, dans les circonstances, M. Sauvé ne pouvait pas tenir un autre langage. Il parlait pour plaire à ceux qui l'écoutaient, et on l'aurait hué s'il eût osé dire tout haut ce qu'il ne peut certainement pas s'empêcher de penser tout bas de bien du parti libéral et de sa politique. Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'en tenant un tel langage, M. Sauvé a brûlé de l'encens sous le nez des électeurs de Bonaventure, Québec-Comté, Ste-Anne de Montréal, Sherbrooke et St-Maurice, qu'il prend pour des peureux et des pusillanimes à qui des menaces peuvent donner la frousse, et des gens sans jugement qui se laisseront éblouir par l'éclat de simples promesses.

C'est d'ailleurs l'idée que M. Sauvé s'est formée depuis toujours de l'électorat de la province de Québec, qui n'a jamais voulu accepter sa politique qui n'est pas propice à l'essor de notre province vers ses destinées.

Des menaces, le parti libéral n'a jamais été à leur peine d'en faire pour obtenir la ratification de sa politique par le peuple. Depuis plus de vingt-sept ans que le parti libéral détient le pouvoir à la Législature de Québec, M. Sauvé, plus que personne peut-être, sait que les menaces des libéraux, ce sont des œuvres de progrès et de prospérité accomplies dans tous les domaines et dans tous les sens. Et, même si l'électorat de Québec avait déjà dû céder devant des menaces, M. Sauvé serait encore obligé, en face de l'éloquence des faits qui sont là pour le confondre, d'admettre que le peuple n'a pas eu tort d'accorder au parti libéral une confiance même éraintive. Notre province est la plus prospère de toutes celles du Dominion.

Quant à des promesses, le parti libéral peut bien en faire, puisqu'il sait respecter l'honneur de la parole qu'il engage, et qu'il ne fait pas comme nos grands chefs conservateurs du pays qui nous inondent de promesses, quand viennent les élections, et ne s'en rappellent plus, le lendemain du scrutin, ou les renient absolument, pour suivre leur petite politique particulière et grossir leurs intérêts personnels et ceux de leurs amis. Quand les libéraux promettent, c'est qu'ils accompliront; et quand ils accomplissent, ils le font bien et dans l'intérêt de tous.

Le parti conservateur, à Québec, n'est pas mieux que le parti conservateur à Ottawa, et c'est pourquoi on n'a pas confiance en lui.

"Il y en a trop", disait, l'autre soir, M. Sauvé, "qui manquent de logique, et dont les professions de foi ne servent qu'à montrer leur manque de sincérité". Hélas ! oui, c'est vrai, et malheureusement pour lui, M. Sauvé, tout comme MM. Meighen, Fauteux, Monty et Belley, tout comme MM. le Dr Faucher, Lockwell, Armand Lavergne, et certains autres, est de ceux-là. Pour le savoir, il suffit d'écouter M. Sauvé et ses amis si peu nombreux à chaque session de la Législature et les voir fulminer et faire de l'obstruction inconsidérément à toutes les mesures saines préconisées par le gouvernement. Et, c'est ce que M. Sauvé appelle respecter les plus saines traditions de sa race, les meilleures institutions de sa province, respecter et servir le droit des minorités, rester profondément attaché aux intérêts du pays avant tout. Se peut-il une force plus ironique !

Le seul intérêt cher à M. Sauvé, c'est de se hisser au pouvoir. Et, s'il y arrivait, chance qu'il n'aura pas, il ferait comme tous ses prédécesseurs, et comme a fait M. Meighen : les intérêts du pays, de la province, passeraient après tout.

Dans Québec, tout le monde sait cela, et c'est pourquoi le peuple a placé depuis si longtemps sa confiance dans le parti libéral. Jamais un gouvernement conservateur n'a mieux administré les argents de la province, ne lui a donné de meilleures lois, n'a développé et fait fructifier autant ses ressources naturelles, n'a autant enrichi le trésor pu-

blic et secouru la masse, que le fait le gouvernement libéral depuis vingt-sept ans. Le peuple se rend compte qu'il ne pourra jamais être mieux gouverné par d'autres mains ; tel qu'il est, il est raisonnablement confiant dans son avenir, et il entend conserver la tutelle du gouvernement qui a donné à notre province le bien-être, la prospérité, la richesse, et surtout qui s'est dépensé pour l'instruction de notre peuple sous tous les rapports.

Le gouvernement libéral de Québec, il s'est élevé des monuments impérissables avec ses écoles normales, des hautes études, d'enseignement ménager, d'agriculture, ses écoles techniques, rurales, etc.; avec sa voirie qui fait l'admiration de tous les étrangers qui passent sur nos routes; avec les magnifiques ponts qu'il a érigés un peu partout pour faciliter les voies de communications et de transport. Il est le gouvernement de la masse par ses lois en faveur de l'assistance publique, ses subventions aux institutions de charité et pour enrayer les ravages au sein de notre population des maladies contagieuses. Il est le gouvernement du cultivateur qu'il soutient dans toutes les circonstances critiques; de l'ouvrier qu'il protège à l'aide des meilleures lois; du colon à qui il offre toutes les chances de pouvoir s'établir dans les centres de colonisation les plus avantageux, etc., etc. Il est le gouvernement de nos maisons d'enseignement qu'il subventionne, de nos littérateurs, de nos artistes, etc. On lui doit aussi la meilleure des lois pour favoriser la tempérance et régir le commerce des alcools. Et, que ne pourrait-on pas dire encore ? Ce qu'il y a de plus beau, c'est que, malgré tout, le trésor ne fait qu'accumuler des surplus.

Ce n'est pas après plus de vingt-sept ans de prospérité comme ceux que nous venons de vivre sous le régime libéral, que le peuple de la province de Québec peut songer à retourner aux jours de pauvreté et d'angoisse du temps des gouvernements conservateurs.

Ce ne sont pas les promesses et les menaces qui ont maintenu le parti libéral au pouvoir pendant si longtemps, mais la sagesse de son administration éclairée et raisonnée.

Nous croyons, avec M. Sauvé, que les élections partielles de Bonaventure, Québec-Comté, Ste-Anne de Montréal, Sherbrooke et St-Maurice seront favorables aux libéraux, mais point pour les raisons lamentables qu'il essaie déjà d'invoquer pour excuser ses prochaines défaites dans ces différentes divisions électorales : c'est qu'il aura suffi au gouvernement d'aller exposer son programme de politique saine et honnête devant les électeurs de ces comtés, pour qu'elle fût approuvée et confirmée.

:oOo:

UN ECHO DES EXTRAVAGANCES DU GOUVERNEMENT BORDEN

Nous avons souvent affirmé et démontré, durant la grande guerre, que le recrutement des soldats canadiens était exagéré, dépassait notre devoir national et était même inutile pour les alliés.

Dans l'AVENIR DU NORD des 16 et 23 août 1918, notamment, nous avons protesté contre le zèle excessif du gouvernement Borden qui persistait à recruter des soldats, en vertu de la conscription, alors que l'armée canadienne en France avait tous les renforts nécessaires. Nous disions qu'il n'y avait ni urgence ni nécessité de poursuivre l'enrôlement obligatoire, puisque nous avions un nombre suffisant de soldats pour faire face aux pertes de notre corps expéditionnaire pendant trois ans.

Nous conjurons le gouvernement tory de revenir au bon sens et à la logique, de sortir de son extase impérialiste pour se rendre compte des réalités et ne pas torturer le Canada plus longtemps.

Le gouvernement Borden n'en continua pas moins d'arracher les jeunes gens à leur famille et au Canada pour les enrôler de force, jetant la détresse dans nos foyers, entraînant notre pays dans des dépenses extravagantes dont nous souffrons et souffrirons encore longtemps.

Or, sir Arthur Currie, qui fut généralissime de l'armée canadienne pendant la guerre, vient de faire un aveu qui justifie notre opposition aux folies militaristes du gouvernement Borden et condamne la politique désastreuse de ceux qui nous gouvernaient alors.

Sir Arthur Currie, qui est aujourd'hui le principal de l'université McGill, parlait, dernièrement, à une réunion de l'Institut des Recherches, à Montréal. Au cours de ses remarques sur la nécessité de pratiquer l'économie, il a été amené à parler de la guerre et il a fait la déclaration suivante :

"Je ne prétends pas tout connaître au sujet de la guerre, mais j'en connais beaucoup, même si je dois juger les dépenses qui ont été faites de la distance où je me trouvais. Je sais que la guerre a coûté des centaines de millions de plus que si on avait porté attention à l'opinion des experts. Je crois être dans le vrai en disant que CENT MILLE HOMMES ont été enrôlés et envoyés en Angleterre qui n'ont été d'aucune utilité pour nous au front. Je crois que le coût moyen de chacun de ces hommes a été d'à peu près quinze cents dollars, ce qui veut dire pour l'ensemble CENT CINQUANTE MILLIONS."

Notre contribution à la guerre aurait dû être mesurée à nos moyens et orientés vers nos intérêts nationaux.

Le gouvernement Borden n'a pas voulu s'en tenir à une politique raisonnable et raisonnée. M. Meighen, qui était alors le premier lieutenant du premier ministre, n'a-t-il pas déclaré qu'il était prêt à donner jusqu'au dernier sou et jusqu'au dernier homme ?

Les libéraux combattirent cet excès de zèle impérialiste. Ils dénoncèrent les scandales des contrats de guerre, les profits révoltants réalisés par les amis du gouvernement au détriment du peuple, la folle équipée de la conscription, toutes choses qui ont doublé pour nous le coût de notre participation à la guerre.

En 1917, le gouvernement Borden vola l'élection générale, garda

le pouvoir et continua ses extravagances. Sir Arthur Currie vient d'en signaler une qui nous a coûté cent cinquante millions.

M. Meighen est responsable de ce crime.

Le peuple s'en souvient et ne le lui pardonnera pas, même pour faire plaisir à MM. Fauteux, Monty, Belley et... Sauvé.

LE FRANC.

(L'Avenir du Nord)

o O o

APRES LES JEUNES, LES VIEUX

Il y a quelques jours, les jeunes bleus s'organisaient. Fringants, piaffants, frémissants des derniers coups de fouet de la défaite, ils se levaient pleins d'ardeur au-dessus de la confrérie des découragés de la veille et jetaient ébranlement leur nouveau cri de guerre, pour les défaits de l'avenir. Au nombre de quelques-uns, ils s'élevaient bravement un président, des vice-présidents, un secrétaire, bref, tout le personnel nécessaire à la fabrication de l'enthousiasme. Ce geste de la jeunesse d'azur ne manquait pas de beauté : il signifiait que, de ce côté, on peut être battu, mais qu'on ne capitule pas.

Restaient les vieux bleus, qui ne tenaient pas à se laisser damer le pion par leurs descendants. Cette vieille garde, habituée à donner contre les régiments libéraux et à charger à coups de sables de bois, ne voulut pas mourir et elle se rendit en assemblée. Elle était vraiment touchante, cette résurrection de lundi soir, alors qu'un défilé de toriers à tête dure, obstinés, persévérants et animés par toutes les illusions de l'espoir en la providence électorale, forma un rond mélancolique autour de la salle conservatrice de la rue Dalhousie. Pas un des vénérables lutteurs ne manquait à l'appel, depuis le bleu fossile jusqu'au multicolore et au nouveau bleu.

Plusieurs discours furent prononcés, des présidents, vice-présidents, secrétaires et directeurs furent élus, un peu après onze heures, quand la procession se dispersa dans la rue Dalhousie, on était organisé, et on pouvait chanter : "Ca ira !"

Les orateurs avaient été sublimes. M. C.-J. Lockwell, l'organisateur en chef du parti, déclara que M. Taschereau *taillait* de la bonne besogne aux athlètes bleus, avec les cinq élections partielles prochaines sur l'importance de l'organisation et la nécessité d'une presse conservatrice dans Rimouski, admirons son courage. Il est sans peur sinon sans reproches.

Un autre tribun, plus véhément et qui s'y entend en fait de partis, pour les avoir tous professés et quittés les uns après les autres, insista d'hier se montre d'autant plus ardent tory qu'il ne l'est devenu que trice. C'est le même homme que l'on retrouvait, naguère, dans Rimouski, allant d'une assemblée à l'autre déclarer que, à chaque passage d'une barque politique dans une autre, il s'était trompé. Il affectionnait cette formule : "J'ai reconnu mon erreur !"

Ensuite vint le transfuge, M. L.-J. Gauthier. Comme tous ceux qui ont beaucoup à se faire pardonner de leurs ennemis de la veille, ce libéral d'hier se montre d'autant plus ardent tory qu'il ne l'est devenu que depuis 1921. Il tombe à bras raccourcis sur les rouges, qui ne valent plus rien depuis qu'il les a f... là. Il dit en substance que les rouges d'aujourd'hui sont des farceurs d'avoir exploité la question des écoles puis, une fois au pouvoir, de n'y avoir plus touché. C'est-à-dire, la question des écoles n'existait pas avant 1921 : il a fallu la transmutation de l'ancien député de Saint-Hyacinthe pour la susciter. Avant ce temps-là, les rouges n'étaient pas des farceurs, puisque M. Gauthier était l'un des leurs. C'est clair, c'est logique, le discours du tribun finit par une malédiction : "Les rouges ont été forts dans l'Ontario : ils volaient l'élection sur l'élection, mais ils se sont tués avec le commerce maudit de la boisson." Avis à tous ceux qui sont mêlés au commerce des liqueurs : ils sont tous des maudits, au dire de M. Gauthier.

Plus amusant encore, M. Léo Bérubé dit : "Nous, les bleus, nous sommes étonnés de ne pas remporter plus de succès quand nous nous adressons aux foules pendant quinze jours seulement tous les quatre ou cinq ans." C'est vrai. Il est évident qu'en montrant plus souvent M. Lockwell, l'homme aux culottes bouffantes, M. Gauthier, un converti à la religion de Meighen, M. Bérubé, qui ne manque pas d'attraits, et l'individu qui confesse si candidement ses erreurs, le parti conservateur ne tarderait pas à revivre. Tous ces types-là, qui languissent, qui sont "tannés" de s'user les dents à mordre la lime libérale, qui est dure, sont sympathiques et gagneraient à être mieux connus.

Et que dire de M. Belley !

(Le Soleil)

:oOo:

INAUGURATION DE L'HOTEL DE VILLE

L'inauguration officielle du nouvel édifice de l'hôtel de ville se fera le mercredi, 8 octobre prochain, à huit heures du soir, et donnera lieu à une fête municipale qui, si elle n'est pas bruyante, ne manquera certes pas, tout de même, de marquer une date dans l'histoire de notre ville.

St-Hyacinthe possède aujourd'hui un hôtel de ville qui fait honneur à notre cité et plus en rapport avec son importance. Quelle différence avec l'ancien, qui était une vraie pitié.

Nous reparlerons de cette inauguration la semaine prochaine.

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

Modifications dans le service des trains de passagers.
Heure soire

Commençant dimanche le 18 mai le service d'été des trains suburbains entre St-Hyacinthe et Montréal sera en opération. Des changements importants seront aussi faits dans l'horaire de plusieurs autres trains venant ou partant de St-Hyacinthe. Ces changements sont ainsi :

St-Hyacinthe — Montréal
Train No 33, tous les jours, pour Montréal, laissera St-Hyacinthe à 5.06 a. m. au lieu de 5.57 a. m.

Train No 15, tous les jours, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 5.48 a. m. au lieu de 6.18 a. m.

Train No 37, excepté le dimanche, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 6.13 a. m. au lieu de 7.13 a. m.

Train No 41, de Nicolet, excepté le dimanche, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 7.23 a. m. au lieu de 9.43 a. m., arrivant à Montréal à 8.45 a. m.

Train No 23, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 1.45 p. m., excepté samedi et dimanche, au lieu de 2.45 p. m., dimanche excepté.

Train No 45, pour Montréal à 5.00 p. m. passera tous les jours, au lieu de tous les jours dimanche excepté comme à présent.

Train No 145 pour Montréal, 8.25 p. m. le dimanche seulement est retranché.

Train No 39, le dimanche seulement, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 7.30 p. m. au lieu de 7.55 p. m.

Train No 11, excepté le dimanche, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 10.37 a. m. au lieu de 10.40 a. m.

Train No 17, tous les jours, laissera St-Hyacinthe à 5.20 p. m. au lieu de 5.22 p. m., arrivant à Montréal à 6.50 p. m.

Train No 43, un train nouveau laissera St-Hyacinthe à 5.57 p. m. tous les jours et arrivera à Montréal à 7.20 p. m.

Prendant effet samedi le 24 mai, laissera St-Hyacinthe pour Montréal le samedi seulement à 3.50 p. m., arrivera à Montréal à 5.05 p. m.

Montréal St-Hyacinthe à Richmond Portland.

Train No 16, tous les jours pour Portland, quittera St-Hyacinthe à 10.25 a. m. au lieu de 9.50 a. m.

Train No 44, nouveau train local, laissera St-Hyacinthe pour Richmond à 9.37 a. m.

Train No 24, tous les jours, laissera Montréal à 11.10 a. m. au lieu de 12.10 p. m. et arrivera à Saint-Hyacinthe à 12.30 p. m.,

Train No 12 excepté le dimanche pour Island Pond, laissera St-Hyacinthe à 5.15 p. m. au lieu de 5.35 p. m.

Train No 46 pour Québec, tous les jours laissera St-Hyacinthe à 6.03 p. m. au lieu de 5.48 p. m.

Train No 38, laissera Montréal à 4.20 p. m. tous les jours exceptés le samedi et le dimanche, au lieu de 6.10 p. m. tous les jours dimanche excepté et arrivera à St-Hyacinthe à 5.45 p. m.

Train No 42 excepté le dimanche, partira de Montréal à 5.10 p. m. au lieu de 5.20 p. m. et arrivera à St-Hyacinthe à 6.35 p. m.

Train No 14 tous les jours pour Portland, laissera St-Hyacinthe à 10.12 p. m. au lieu de 9.48 p. m.

Entrant en vigueur le 24 mai un nouveau train quittera Montréal le samedi seulement à 12.45 p. m. et arrivera à St-Hyacinthe à 2.05 p. m.

Il n'y a aucun changement pour les autres trains qui ne sont pas contenus dans cette liste.

Pour amples renseignements veuillez vous adresser à

E. O. Picard
Agent pour la ville
35 Laframboise, Tel. No 304
J. P. Lazure
Chef de gare, Tel No 85

A VENDRE

Set de salon, piano, grand miroir, ameublement.
S'adresser à 345 Girouard.

A QUI LA FAUTE?

Par Jeanne FRANCE

Il ne se passe guère de semaine sans que les journaux ne relatent quelque atroce misère, et l'on ne peut pas aller voir des amis délaissés depuis quelques mois sans qu'ils n'aient à vous conter les malheurs survenus parmi vos communes connaissances.

Morts et ruines... Ruines et morts!... (Sans parler de scandales bien laids et bien écoeurants) se succèdent, s'agrèment, s'assassinent.

D'autres fois, c'est une confidence faite à voix basse, une pauvreté honteuse implorant le pain du lendemain...

Les charitables donnent, se mettent en quête d'un travail, d'un asile offrant la provisoire sécurité. Les âmes sensibles gémissent sur tant de calamités. Les révoltés accusent la société, les lois, le gouvernement, Dieu lui-même, d'être injustes et cruels.

Et personne, sauf peut-être quelques avares, quelques coeurs secs qui répètent en toute occasion la même formule, sans discernement, ne se rend compte qu'il y a autre chose à faire ou à dire, que nul généralement n'est coupable en l'occurrence...

Que les victimes elles-mêmes! Certes, il y a des exceptions: quelle règle n'en a pas?...

Mais pour ne parler que de ruine, laissant de côté les fautes et les maladies qui méritent de spéciaux articles, la conviction absolue de tous ceux qui ont vu, qui ont réfléchi, est que neuf fois sur dix la misère, la ruine sont l'oeuvre de ceux-là mêmes qui sont frappés.

La preuve de cette affirmation est facile à faire: qui ne connaît à tous les degrés de l'échelle sociale, de ces vaillants et de ces vaillantes luttant de toute leur énergie contre le sort et finissant par le vaincre? Tous ceux qui liront ces lignes trouveront immédiatement dans leur souvenir certains et certaines de ceux-ci, admirables de bon sens, de volonté, de courage, de puissance de travail:

"C'est un ménage d'enfant, aux revenus plus que modestes, mais qui, au lieu de s'abandonner, de gaspiller, de gémir, peine, calcule et arrive à équilibrer le budget;

"C'est une femme dont le mari a dévoré la dot, et qui, héroïque, le retrouvant malade, rongé par l'alcool, le soigne, s'ingénie à se créer de l'ouvrage, donne le nécessaire à celui qui l'a ruinée et délaissée;

"C'est une autre femme, une veuve, ayant un enfant à élever, acceptant les plus humbles travaux, les places les moins enviables. Peu à peu connue, admirée, recherchée, elle trouve des travaux plus lucratifs. Et l'enfant grandit, travaille, (il est à bonne école!); devient quelqu'un, nourrit et hérite sa vaillante mère;

"C'est un négociant qu'un associé a trompé, volé, le mettant à deux doigts de la ruine. Brave-ment, il a recommencé toute son oeuvre, vivant de peu, augmentant miette à miette son négoce, ne s'offrant jamais ni un bon morceau ni un plaisir... trouvant à la fin un commanditaire, tant il inspire confiance, et finissant par vivre à l'aise, assurant sa vieillesse et doter sa fille".

Donc, si ceux-là et des milliers d'autres ont pu se tirer d'une situation difficile ou désastreuse, combien coupables et impardonnables ceux qui, ayant tout, se ruinent bêtement par imprévoyance et gaspillage!

Il faudrait collectionner les beaux exemples de ceux-là, les sottises errées de ceux-ci, pour les narrer aux jeunes et aux malheureux. Au lieu de s'apitoyer stérile-

ment ou de donner uniquement une aumône presque inutile, faisant simplement vivre quelques jours de plus ces infortunés, ces infortunés, il faudrait, avec le pain vulgaire offrir le pain de vérité. vulgaire offrir le pain d'évérité.

Le sujet est énorme, et mérite de nombreuses pages. Tout d'abord, fallait-il le poser... jeter ensuite une conclusion.

Cette conclusion doit être celle-ci:

Ne pas se borner à donner... Tâcher de donner avec discernement... Et ponctuer son aumône, — quand on se croit en présence d'une victime par sa faute, ce qui est presque toujours le cas, — d'un mot pénible à dire, pénible à entendre, mais nécessaire:

"Votre malheur, vous l'avez voulu. Dépensant sans compter; cherchant le gain facile quand vous aviez l'honnête aisance... Refusant tout travail ou un travail vulgaire... Il est toujours temps: réagissez! Annoncez que vous acceptez toute occupation si humble soit-elle... et l'on vous aidera... En attendant, je vous donne, mais songez que c'est le pain du vrai pauvre, du vrai malheureux, l'asile de l'orphelin, du malade, du vieillard, que vous dérobez ainsi".

Et, sans se lasser, il faudrait apprendre ces choses aux jeunes, enfants et adolescents, les leur graver dans le cerveau.

Si l'on pouvait supprimer la misère dans la nouvelle génération!

Jeanne FRANCE.

(Extrait de France-Semeuse).

CONSERVATION DES POMMES

Au sujet de la conservation des pommes, l'horticulteur du Dominion, M. W. T. Macoun, dit que si ces fruits ne sont pas utilisés ou vendus tout de suite, il faut les mettre, immédiatement après la cueillette ou l'emballage, dans un endroit où la température peut être réglée et où ils peuvent être tenus au frais. Une cave peut souvent être utilisée pour cela, mais la plupart des variétés se conservent mieux dans une chambre bien ventilée, au-dessus de terre, où l'air est comparativement sec et où la température peut être tenue basse. Certaines pommes, qui se ratatinent vite, comme la Reinette, exigent une atmosphère humide. En automne on tiendra la température aussi fraîche que possible, mais en hiver il ne faut pas la laisser descendre au-dessous de 35 degrés Fahrenheit. Plus la température est froide, sans gelée, mieux les pommes se conservent. Dans les maisons privées on tiendra donc la chambre bien fraîche, mais tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de gelée. Enfin on évitera la propagation de la pourriture en enveloppant les fruits séparément dans du papier de soie ou du papier journal.

LA PRODUCTION DU BEURRE ET DU FROMAGE AU CANADA

Le Canada a produit, l'année dernière, 163,456,759 livres de beurre de buerrie, évaluées à \$56,894,008; la quantité fabriquée l'année précédente avait été de 152,501,900 livres, évaluées à \$53,453,282. En 1923 le prix du beurre était en moyenne de 34 cts la li-

CHOISISSEZ VOTRE FILS

JUSQU'OU ATTEINDRA-T-IL ?

AUJOURD'HUI c'est encore un tout jeune homme — mais pouvez-vous le représenter à 40 ans ?

Si Dieu vous prête vie et bonne santé, il a la chance de devenir agriculteur, médecin, chef de bureau, financier, avocat, marchand, carrière dans lesquelles il réussira — et il suivra son penchant naturel.

MAIS SI VOUS MOUREZ ?

Les emplois lucratifs exigent de l'instruction, et ils demandent aussi une période d'assistance alors que votre fille devra s'adresser à vous pour avoir de l'aide financier.

Il ne vous en coûtera pas bien cher pour protéger son avenir. Nous vous dirons volontiers comment si vous voulez bien nous envoyer le coupon ci-dessous.

J. A. BELANGER, Représentant à Saint-Hyacinthe.

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

Siège Social Toronto, Canada

Actuellement je suis assuré pour \$
d'après le mois J'ai une femme et
enfants à faire vivre Quelle police me conseillez vous de prendre
Nom Adresse



GIN CANADIEN MELCHERS CROIX D'OR

LE MEILLEUR GIN DISTILLE

Fabrique à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.

TROIS GRANDEURS DE FLAÇONS:

Gros	42 onces	- Prix \$3.80
Moyens	26 "	" " 2.55
Petits	10 "	" " 1.10

The Melchers Gin and Spirits Distillery Co. Limited - Montreal.



vre; en 1922 il était de 35 cts. la livre. Voici quelle a été la part de chaque province dans la fabrication; Québec, 60,179,616 livres, évaluées à \$20,741,454; Ontario, 54,773,180 livres, évaluées à \$19,443,505; Provinces Maritimes, 6,319,574 livres, évaluées à \$2,352,521; Provinces des Prairies, 39,223,225 livres, évaluées à \$13,106,043; et Colombie-Britannique, 2,961,154 livres, évaluées à \$1,250,485.

Quant au fromage, la production a dépassé de 11 pour cent le chiffre de l'année dernière et le surplus de valeur se chiffre par plus de 31 pour cent; la quantité totale de fromage fabriqué en 1923 était de 151,483,353 livres, évaluées à \$28,629,366. Le prix moyen du fromage l'année dernière était de 19 cts. la livre, tandis qu'il était de 16 cts., en 1922. Les Provinces Maritimes ont produit, en 1923, 2,671,238 livres de fromage évaluées à \$514,404; Québec, 46,770,556 livres, évaluées à 8,765,782; Ontario, 99,535,405 livres, évaluées à \$18,842,102, et les provinces des Prairies, 2,216,058 livres, évaluées à \$438,023.

a fabriqué le plus de beurre, et que l'Ontario dépasse de beaucoup toutes les autres provinces dans la production du fromage.

LE RETOUR A LA TERRE.

LA REGION DE TEMISCOUATA ET DE RIMOUSKI

Etudes des paroisses — suite et fin.

"EMPARONS-NOUS DU SOL."

Nous continuons aujourd'hui l'étude de la région de colonisation de Témiscouata et Rimouski.

Les colons y trouvent des avantages signalés et chaque paroisse, bien organisée, offre des avantages réels aux nouveaux colons.

Saint-Marc-du-Lac-Long — (B. de P. "Les Etroits-sur-le-Lac Long") — Comté de Témiscouata. C'est une mission de date assez

récente, le curé y réside depuis 1914. Elle est comprise dans les limites de la municipalité scolaire des "Etroits-du-lac-Long", érigée en 1915. La mission comprend une partie des cantons de Botsford, de Packington et de Robinson. La population est de 725 âmes.

Comme on a pu le voir pour la paroisse de Saint-Eusèbe - le - Cabano, il se trouve un bon nombre de lots disponibles.

Saint-Mathias-de-Cabano — Comté de Témiscouata — Cette paroisse a été fondée en 1898. La municipalité de la paroisse de St-Mathias-de-Cabano a été érigée en 1906. Elle comprend une partie de la seigneurie du lac Témiscouata, à 3/4 de mille de la station de Cabano, sur le chemin de fer de Témiscouata. La population est de 1,900 âmes.

Il reste un certain nombre de lots à vendre dans le canton de Cabano.

Sainte-Rose-du-Dégèle — Comté de Témiscouata — Cette paroisse a été érigée canoniquement en 1885 et civilement au mois de septembre de la même année. Elle

Suite à la page 7

LE FOYER

LE DON

Nous nous sentons honteux devant ceux qui nous aiment ;
 Eclatants des trésors qu'entre nos mains ils sèment,
 Ils se livrent à nous naïfs, complets, loyaux,
 Et c'est en abdiquant qu'ils deviennent royaux.
 Ne se marchandant pas, ils font un don sublime.
 Et, saisi d'avoir vu qu'elle ardeur les anime,
 On a beau leur répondre avec son cœur fécond,
 On arrive en retard, on n'est que le second,
 On ne peut plus avoir leur auguste imprudence,
 Et tout l'empressement que pour toi je dépense,
 Tous mes soins, mon ami, ne me les vante pas ;
 Car, splendide, vers moi tu fis le premier pas
 Avec ton offre immense, avec ton âme prête :
 Jamais tous mes présents ne payeront ma dette.

ABEL BONNARD.

: O :

LA SYMPHONIE DE LA PLUIE

Au rythme de la pluie où tombe avec le jour,
 Sous un ciel spongieux, la tristesse des choses,
 Dans le morne décor qui baigne le contour
 Du jardin désolé et des fenêtres closes,

Le Poète emporté vers les lointains moroses,
 Tel un oiseau captif aux serres du vautour,
 Evoque la Nature en proie à ses névroses
 Ainsi qu'une coquette en mal sur le retour.

Dans la plaine du vent, sous les nuages sombres,
 Il entrevoit alors comme un frôlement d'ombres
 Dont le troublant profil passe et s'évanouit ..

Si la Nature en deuil a d'ineffables charmes,
 Rien n'est plus douloureux que d'entendre, la nuit,
 Ruisseler sur le cœur la pluie à pleines larmes ..

OCTAVE HOUDAILLE.

: oOo :

FIDELE... L'INFIDELE

Par Jeanne FRANCE

CONTE POUR LES INGRATS

L'oeil triste, l'air inquiet, il trot-
 tait à menus pas, le long des grands
 chemins poudreux, n'attendant sû-
 rement rien, résigné à l'éternel va-
 gabondage du pauvre chien sans
 maître, trop heureux d'un morceau
 de pain jeté au passage, par une
 main compatissante, ou d'une ba-
 nale caresse.

Il n'était pas encore méchant,
 l'infortune ne l'avait pas encore
 aigri. Il ne montrait pas les dents
 aux congénères plus heureux qui
 avaient un maître, un gîte, des af-
 fections; quelque peu envieux,
 peut-être, en les apercevant tran-
 quillement postés sur le seuil de
 leur demeure, ou bondissant au-
 tour de ce maître aimé, il le re-
 gardait un instant, puis un peu plus
 triste, enfilait la route éternelle-
 ment déserte, n'aboutissant pas
 pour lui au Home rêvé.

Jamais il ne mordait ces heu-
 reux. Si on lui cherchait querelle,
 après un premier grincement de
 dents, il s'enfuyait... Ce cœur de
 chien était sans fiel, ne haïssant
 même pas le maître qui le réduisit
 à ce degré d'abaissement et de mi-
 sère.

Car il avait eu un maître ; il n'a-
 vait pas toujours été un abandon-
 né, un paria.
 Ce maître n'était pas un mé-
 chant; non; un égoïste, simple-
 ment.
 Au début, il s'intéressa à cette
 bête, intelligente et vive, animant
 son intérieur triste de vieux gar-

çon.
 Puis, il s'en lassa; cet être vi-
 vant dont il fallait s'occuper un
 peu, cet éternel quêtéur de cares-
 ses, ce vigilant gardien aboyant
 à tout inconnu l'ennuya.

A ses tendres avances, il répon-
 dit par un mot sévère... bientôt par
 un geste menaçant.

En vérité, ce chien était insup-
 portable. N'avait-on pas assez à
 faire de se garer des tendresses
 humaines? Fallait-il que cet
 humble de bête devint un suppli-
 ce?... "Allons, dehors! tu m'ob-
 sèdes; laisse-moi!"

Une belle nuit, son maître l'éga-
 ra. Non pas exprès; il n'avait rien
 prémédité... Le hasard fit tout.
 Il aurait pu revenir sur ses pas
 s'informé, promettre une récom-
 pense; il s'en garda bien... "Heu-
 reux hasard! — pensa-t-il — bon
 débarras!" Et il reprit sa vie de
 tranquille égoïste.

Donc, il allait sans but, sur les
 grands chemins, mélancolique et
 résigné; le maître au cœur dur
 presque oublié, se gardant d'en
 chercher un autre, car tous de-
 vaient être semblables, au fond,
 songeait-il dans sa primitive logi-
 que, sa croyant destiné à mourir
 tout seul dans un fossé de route.

Un soir d'automne, un voyageur
 passa près de lui : religieux austère,
 éprouvé par la vie, chargé d'im-
 portants devoirs ne lui laissant
 point le temps du repos, encore
 moins celui du plaisir.

Malgré la fatigue et la poussière
 des chemins, le pauvre animal
 était resté joli; son regard sur-
 tout, regard humain qui à son in-
 su implorait frappa le voyageur;
 celui-ci s'arrêtant, d'une voix ca-
 ressante lui parla.

"On dirait que tu es sans maître,

pauvre petit? Veux-tu de moi pour
 maître?... J'ai eu un chien qui
 m'a abandonné, l'ingrat! Peut-être
 ne seras-tu pas ingrat, toi?"

Il sentit le museau de la bête
 se glisser dans sa main à demi-
 fermée, sollicitant une caresse; cette
 caresse donnée, le pitoyable
 passant, surpris, obtint comme un
 remerciement, une sorte de baiser.
 Se remettant en route, il fit un si-
 gne, tout en parlant comme on par-
 le à un humain.

"C'est dit... Viens, suis-moi...
 quand je marcherai, tu marcheras;
 quand je ferai halte, tu m'atten-
 dras à la porte des palais où je
 pénétrerai. Tu n'y pourras entrer,
 pauvre! J'ai de grands devoirs à
 remplir; je suis chargé d'arracher
 à l'avarice des riches le pain né-
 cessaire aux pauvres et aux orphe-
 lins... Fidèlement, m'attendras-tu?"

Il n'osait l'espérer. Après cha-
 que interminable séance dans les
 antichambres des puissants or-
 gueilleux, il se disait: "Sans doute
 lassée, la pauvre bête m'aura
 abandonné".

Il se trompait; tristement, mais
 fidèle à son poste, l'attendait son
 petit compagnon.

Seulement, pourquoi le fidèle
 l'accueillait-il toujours avec une
 joie mélancolique, en silence, sans
 abois joyeux, sans bonds désordon-
 nés, le regardant au fond des yeux,
 de son humain regard, triste et
 en une pensée sombre.

Le nouveau maître était un pen-
 seur; il réfléchit et crut deviner.

Le pauvre chien fidèle avait eu
 un autre maître et songeait à lui;
 comme noyé en une pensée sombre,
 indifférent, égoïste; que le nouveau
 que celui-ci eût été un maître dur,
 caressant, il n'importait... Le pau-
 vre animal, dans sa droite consci-
 ence d'animal, se demandait sû-
 rement s'il avait le droit de s'atta-
 cher à cet homme, s'il ne devait
 pas héroïquement tourner le dos à
 ce bonheur trop grand, quoique in-
 complet, et se mettre à la poursuite
 de l'autre, du maître légitime, de
 celui qui le repoussait...

Heureusement pour lui, le pau-
 vre Fidèle chercha à voir dans les
 yeux de son nouveau maître, dans
 ses paroles, dans le sourire joyeux
 épanouissant à sa venue l'austère
 visage, dans les caresses si douces
 dont il était comblé.

Et, peu à peu, il s'attacha à l'in-
 connu, au voyageur, par hasard
 rencontré... il oublia tout, ne son-
 geant qu'à lui, heureux quand il pa-
 ssa sollicité sur son repos hai-
 absences, joyeux lorsque la main
 chérie passait sur sa tête, veillant
 quelquefois, jugeait-il superflu de
 neux de tout suspect, préservant
 parfois, grâce à sa vigilance inqui-
 ète, l'adoré maître d'un danger,
 d'une embuscade.

Le chien avait-il compris que
 l'homme l'aimait, que privé de ce
 compagnon décidément baptisé Fi-
 dèle, il serait malheureux, qu'il
 s'en remettait à lui du soin de le
 protéger, qu'il fallait demeurer son
 Fidèle, à jamais?

Peu à peu, l'austère voyageur,
 l'infatigable missionnaire en vint
 à songer au repos dans son vieux
 couvent, maison de paix où il pour-
 rait héberger son humble ami.
 Croyant entrevoir l'avenir il se re-
 disait que la bête au cœur pétri
 de tendresse serait plus heureuse
 dans l'austérité du monastère, que
 ceux de ses congénères qui vivent,
 choyés et nonchalants, en des pa-
 lais, sur de moelleux tapis.

Ce rêve sans faste parut devoir
 se réaliser. Las et souffrant, le

vieux religieux reçut l'ordre de ve-
 nir se reposer avant le suprême re-
 pos. Il fit l'éloge de Fidèle et ob-
 tint une niche, la pâtée quotidienne,
 et même l'autorisation d'errer
 dans les cours et les jardins, puis-
 que caressant et inoffensif.

Qu'arriva-t-il alors? Que se
 produisit-il dans ce cerveau obscur,
 régi par d'inconnus instincts?

Le chien fut-il mécontent de ne
 plus dormir au pied du lit de son
 maître, de n'être plus sans cesse à
 ses côtés, de ne pas recevoir de sa
 main sa nourriture, de ne plus faire
 avec lui d'immenses randonnées
 dans la campagne?

Fut-il jaloux de le voir parler
 et sourire à des hommes, d'aperce-
 voir sa main caressant au passage
 la belle chienne du Saint-Bernard
 et ses petits?

La métempsychose existe-t-elle, ce
 chien avait-il une âme d'oubliés
 et d'ingrats?... Content d'en avoir
 fini avec la fatigue, la poussière,
 les mauvais gîtes, le froid, la faim
 quelquesfois, jugeait-il superflu de
 remercier pour le bien-être actuel,
 trouvait-il ridicule de se souvenir
 qu'il fut sauvé, caressé, aimé?

Cette énigme est une de celles
 qu'on ne peut résoudre.

La triste chose positive, c'est que
 Fidèle devint indifférent, ne courut
 plus au-devant de celui qui fut son
 maître, fit mine quelquefois de ne
 pas le reconnaître, en arriva même
 à refuser ses caresses, à ne plus lâ-
 cher sa main.

Le religieux le crut malade, s'in-
 forma.

Mais non, point malade du tout:
 il dévorait sa pâtée, buvait son eau
 limpide, jouait parfois avec les
 chiens de garde, se laissait cares-
 ser par le frère chargé de son
 service.

Le vieillard insista, essaya de
 parler à l'animal comme à un hu-
 main, de l'attirer à lui, de lui of-
 frir sans se lasser les caresses an-
 ciennes tant appréciées jadis.

Fidèle résistait, grognait.

Un jour, il mordit.
 Oh! pas très gravement. Une in-
 significante morsure à la main gau-
 che... (Côté du cœur).

Mais, chose curieuse, cette peti-
 te blessure ne fut jamais guérie
 complètement; de temps à autre,
 elle se rouvrait, saignait, causait
 une douleur cuisante.

"Cette bête devient méchante —
 remarqua le frère servant indigné.
 — Il faudrait..."

"Non! — prononça avec ferme-
 té le vieux maître, une larme dans
 les yeux; ces yeux de vieillard, qui
 pour avoir trop pleuré dans la jeu-
 nesse, ne peuvent plus pleurer. —
 Non! Je veux qu'il vive et soit
 content de vivre... Il m'a aimé...
 Peut-être regrette-t-il son ancien
 propriétaire: la première affection
 demeure la seule immortelle, par-
 fois".

"Sans le supprimer, — s'obsti-
 nait le frère — on pourrait l'éloi-
 gner, le donner à l'un de nos ber-
 gers. Il est intelligent: on le dres-
 serait".

"Non! — prononça une seconde
 fois, doucement, et tristement, le
 vieux religieux, pitoyable et élé-
 ment comme le Christ. — Je l'ai-
 me; il me manquerait, si ingrat
 soit-il devenu..."

Et après réflexion:

"Peut-être les grandes promena-
 des lui manquent-elles. Peut-être
 se trouve-t-il trop enfermé, éprou-
 ve-t-il une sorte de spleen... En me
 forçant un peu, je pourrai le mener
 dans le bois..."

Courageusement, il fit ainsi.

Le chien eut l'air content, aboya,
 courut, grignota de l'herbe, se per-
 dit, se retrouva, mais ne fut pas
 plus aimable au retour.

"Tu n'es plus mon Fidèle, — lui
 disait tendrement le maître, —
 comment dois-je t'appeler désormais?"

Et se souvenant des peuplades
 sans Dieu, qu'il avait évangélisées
 jadis:

"Tu serais l'Infidèle, toi! Plus
 coupable que ces pauvres êtres pri-
 mitifs qui ignoraient le Créateur...
 Toi, tu renies celui qui fut ton

BUREAU et RESIDENCE

74 ST-DOMINIQUE

Téléphone Bell 92

WILFRID AMYOT

REPRESENTANT DE LA

NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

Imperial

UNDERWRITES CORPORATION

Of Canada

Garantie par la plus ancienne compagnie d'assurance au monde

THE SUN INSURANCE OFFICE

Of London, England

Protection contre les
ACCIDENTS ET LES MALADIES
ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE L'ILE
A VENDRE OU A ECHANGER.

ST-HYACINTHE

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres

SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôles, Blancs de Liste lectorale

et Autres Formules pour Rayer

ou Ajouter les Noms de la liste Electorale.

Dieu!"

Les promenades continuèrent
 bien que le vieillard devint de plus
 en plus un vieillard. Les fatigues
 d'une vie de privations, de luttés,
 de sacrifices, de dévouements, se
 faisaient durement sentir.

Mais l'Infidèle aimait ces lon-
 gues courses.

Un jour, ils s'attardèrent. Le
 soir vint pendant qu'ils cherchaient
 leur chemin. Dans les fourrés,
 soudain, des yeux brillèrent, de
 rauques hurlements se firent enten-
 dre.

Les loups étaient là, voulant
 vaincre leur couardise native afin
 de sauter sur cet homme et sur cet

animal et de les dévorer.

L'homme n'avait qu'un bâton;
l'animal ses dents.

"Il va prendre sa revanche, —
 pensa l'homme, indifférent au dan-
 ger, content de la réhabilitation
 probable de Fidèle. — Il va se
 placer devant moi, hérissé, terrible,
 montrant ses crocs. Je le secon-
 derais, si peu terrible que soit mou-
 gourdin au bout de mon faible
 bras... Les loups auront tout de
 même un peu peur; ils sont telle-
 ment lâches! Nous accomplirons
 une honorable retraite. De nou-
 veau, je pourrai le nommer Fidèle,
 et mes chaudes paroles de gratitu-
 de, mes caresses, le toucheront, le
 flatteront. Il sentira sa bravou-

Buvez-vous du thé Japon?
— alors, essayez le **Thé Vert de Ceylan**

"SALADA"

— il possède un arôme beaucoup plus fin et ne coûte que 38c. par paquet d'une 1/2 livre.

1300F

NOTES LOCALES

UN DES NOTRES

Nous avons été heureux de revoir, après nombre d'années, notre ancien concitoyen, M. Victor Messier, agent de La Presse, à Holyoke, Mass.

M. Messier fait une très belle vie, là-bas. Sa position financière est excellente et sa famille heureuse.

Après avoir passé quelques jours à l'Hôtel du Canada, chez son vieil ami, Jos Berthiaume, M. Messier est retourné aux Etats-Unis, paraissant enchanté de sa promenade en Canada.

On sait que le père de notre visiteur était autrefois l'un de nos hommes de police inspirant le plus de confiance.

DURA LEX

Alfred Lafleur, du village de St-Hugues, a été arrêté, hier, sur la plainte de M. Rainville & Denis, percepteur du revenu provincial pour ce district, l'accusant d'avoir, le 24 septembre courant, transporté et avoir eu en sa possession, en le village de St-Liboire, des liqueurs alcooliques sans y être autorisé, et demandant à ce qu'il soit condamné à mille piastres d'amende et les frais ; et, à défaut de paiement, à un emprisonnement de un à trois mois dans la prison commune de ce district ; demandant aussi la confiscation de l'automobile de l'accusé, dans lequel la boisson a été trouvée.

Mercredi après-midi, Lafleur est allé à l'exposition du comté de Bagot, à St-Liboire, avec son automobile qu'il a placé dans un endroit quelconque du terrain, voulant aller visiter les animaux et les produits exposés. Un moment donné, il vit deux hommes qui parlaient avec sa voiture et il protesta, disant qu'elle lui appartenait. Si l'automobile vous appartient, lui fut-il répondu, embarquez avec nous et venez à Montréal. Nous sommes des officiers de la Commission des Liqueurs, et nous avons trouvé neuf bouteilles de liqueurs alcooliques dans votre machine. Notre devoir est de vous arrêter.

Comme question de fait, on l'a emmené à Montréal où il est resté jusqu'à jeudi après-midi, alors qu'on l'a ramené à St-Hyacinthe, pour y faire faire la plainte et le mandat.

Aussitôt après l'arrestation, Lafleur a été remis en liberté, sur le cautionnement de M. Honoré Robert, courtier de cette ville, et l'affaire a été fixée au 14 octobre prochain.

L'accusé proteste de son innocence. Il dit n'avoir jamais acheté une bouteille de boisson, et n'avoir autorisé personne à en mettre dans son automobile.

SURPRENANT

Mercredi, au cours de la journée, un certain nombre d'hommes, à l'aide de chevaux, de poulies et de

rouleaux avaient réussi à transporter une maison à l'âge respectable, depuis les confins du quartier numéro quatre, jusqu'au coin des rues Laframboise et Morison. Une fois rendue à cet endroit, la pauvre vieille a décidé qu'elle n'irait pas plus loin ; puis elle s'y est confortablement installée pour la nuit.

Quelques minutes après onze heures, un de nos excellents médecins s'en venait en automobile, sur la rue Morison, songeant aux meilleurs moyens à prendre pour sauver son malade sans lui charger trop cher, quand il aperçut tout à coup cette masse étrange qui lui fermait tout passage. Que faire ? A droite, il y avait un lot vacant sur lequel il pouvait diriger sa machine, mais pour y arriver, il fallait franchir un fossé ainsi qu'un trottoir. Ce n'était pas tentant. D'un autre côté, s'il continuait tout droit, c'était une mort certaine. Alors, sans hésiter, il franchit trottoir et fossé sans trop d'avaries, puis, s'arrêtant au beau milieu du lot vacant, et regardant la respectable relique qui dormait du sommeil du juste, il se contenta de dire, mais d'un air bien convaincu : c'est "Surprenant".

PERDU

Une épinglette en or de Guinée, sertie de perles, a été perdue soit sur la rue William ou Mondor. Prière à la personne qui l'aurait trouvée de bien vouloir la rapporter au bureau du Clairon. Récompense promise.

MAISON QUI SE PROMENE

M. Joseph Surprenant est à faire transporter, dans Bourg-Joli, une ancienne maison qu'il a acquise, et qui était située dans un autre quartier. Nous comprenons qu'elle séjournera maintenant sur la rue Delorme.

FEU M. TELESOPHORE PARADIS

M. Téléphore Paradis, ancien propriétaire de moulins et industriel, est décédé à sa résidence rue Déziel, à Lévis, jeudi de la semaine passée.

Avec M. Paradis, décédé à l'âge de 86 ans et 7 mois, disparaît une des figures les plus connues non seulement de Lévis mais de toute la région.

Né à Lévis, M. Paradis se lança jeune dans le commerce de bois. Son moulin, aujourd'hui exploité par la Cie C. H. Jackson, employa un bon nombre d'ouvriers pendant plus de quarante ans. Trois fois ce moulin fut incendié par les locomotives du chemin de fer qui passait tout à côté, causant à M. Paradis des pertes considérables, mais celui-ci, avec un courage qu'aucun revers ne pouvait abattre, reconstruisit chaque fois afin de donner le pain de chaque jour à ses ouvriers. Pour les besoins de son commerce de bois, M. Paradis fut à différents temps propriétaire des

bateaux le *Castor*, le *Marie-Louise* et le *Jacques-Cartier*. Ces bateaux descendaient à Lévis le bois dont M. Paradis avait fait l'acquisition dans le haut Saint-Laurent. M. Paradis fut un des derniers commerçants de bois à faire descendre les pittoresques radeaux de plançons jusqu'à Québec.

M. Paradis a été pendant longtemps un véritable bienfaiteur pour la classe ouvrière, et celle-ci n'a jamais oublié tout ce qu'elle en a reçu.

Très humble, il refusa en maintes occasions les offres de ses concitoyens l'appelant à d'importantes charges publiques, acceptant presque malgré lui les charges de président de la Chambre de Commerce et de commissaire d'école, qu'il occupa durant de longues années.

M. Paradis était le cousin germain de Son Eminence le cardinal Bégin, de l'hon. juge Alphonse Bernier et de l'abbé Hippolyte Bernier, curé de St-Joseph de Lévis. Il était aussi le parent de Sa Grandeur Mgr Hallé, de feu Mgr Bourget, évêque de Montréal, de l'hon. sénateur Onésiphore Turgeon et de son fils l'hon. juge Turgeon, du Nord-Ouest.

Il laisse 21 petits-enfants et plusieurs arrière-petits enfants.

De son premier mariage avec Mlle Marie-Louise Gibson, de cette ville, M. Paradis avait eu six enfants : M. Joseph Paradis, de Montréal, Mme Hould, décédée, M. Téléphore Paradis, décédé, Mlle Marie-Louise Gibson, de Lévis, M. Paradis avait eu six Philippe Paradis, de Coleraine, Cantons de l'Est.

En secondes noces, M. Paradis avait épousé Mme veuve MacDonald, (Eléonore Beauchesne). De ce mariage sont nés trois enfants : Mme Edgar Couturier, de Lévis, Mlle Blanche Paradis, de Lévis et M. Charles Paradis, décédé.

Les funérailles eurent lieu samedi le 20 courant, à 9 heures du matin, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, à l'église Notre-Dame.

Le cortège funèbre, précédé de la croix, portée par M. Théophile Carrier, quitta la maison mortuaire, rue Déziel, à 8.45 heures.

Conduisaient le deuil : MM. Joseph Paradis, de Montréal, et Philippe Paradis, de Coleraine, fils du défunt ; MM. Paul, Joseph-Louis et Noël Paradis, M. Philippe Hould, M. Léopold Warren et M. Jean Samson, ses petits-fils ; M. Guy Hould, son arrière-petit-fils ; MM. Elzéar Warren et Joseph Samson, ses gendres ; Jimmy Gibson et J. McCready, ses beaux-frères ; MM. Georges, Ferdinand et Jean-Baptiste Paradis, M. Xavier Marceau, Harry Gibson, Henri Garneau, Maurice Arsenault, Jean-Marie Garneau, Dr J.-T. Dusseault, ses neveux ; l'hon. juge Alphonse Bernier et M. Henri Bernier, ses cousins, et M. Maurice Dusseault, son petit-cousin.

C'est M. l'abbé Hippolyte Bernier, curé de St-Joseph de Lévis et aussi cousin du défunt, qui a fait la levée du corps.

Le service a été chanté par Mgr F.-X. Gosselin, curé de Lévis, assisté de MM. les abbés Charles Rodrigue et Emile Turmel, vicaires de la paroisse, comme diacre et sous-diacre.

Des messes bases ont été dites aux autels latéraux par MM. les abbés Marie-Louis Belleau, Thiribé Grégoire, Léon Lessard et M. l'abbé Blais.

On remarquait au coeur MM. les abbés Hippolyte Bernier, curé de Lauzon, Cyrille Samson, curé de Saint-Romuald, Marie-Louis Belleau, Thiribé Grégoire, Léon Lessard et M. l'abbé Blais, tous du collège de Lévis, etc.

On remarquait dans le cortège plusieurs citoyens de Lévis et d'ailleurs entre autres : l'hon. juge L.-N. Belleau, Dr A. V. Roy, M. P. P., Pierre-Georges Roy, L.-P. Bégin, Albert Falardeau, Jean Turgeon,

N. P., Adjudant Roy, N. P., Oscar Bélanger, de Québec, Alfred Dumais, de Québec, Jules Deschênes, de Québec, John Buchanan, Napoléon Mercier, L.-T. Marcheseau, Jos. Blanchet, Honoré Perreault, F.-X. Dion, de Coleraine, David Arsenault, J. A. Poiré, Georges Bégin, Lorenzo Auger, Aurèle Gelly, L.-P. Marsan, chef de police, Antoine Gauvreau, Charles Desprès, Georges Guay, A.-R. Roy, M. Côté, Noël Bégin, Paul Falardeau, David Turgeon, Eliodore Saint-Laurent, Arthur Roy, Léon Roy, etc.

Après la cérémonie funèbre, la dépouille mortelle a été conduite au cimetière Mont-Marie, où l'inhumation a été faite dans le lot de la famille.

Nous réitérons à la famille, l'expression de nos sympathies.

DE ST-HYACINTHE A MONTREAL

Changeement d'horaire

En effet le 28 septembre.

Train No 24, de Montréal 11.10 a. m. Tous les jours, laissera Montréal à 12.10 p. m., excepté le dimanche.

Train No 140, de Montréal 12.45 p. m., le samedi seulement, sera annulé.

Train No 38, de Montréal, 4.29 p. m., excepté le samedi et le dimanche, laissera Montréal à 6.10 p. m., excepté le dimanche.

Train No 30, de Ste-Rosalie, 6.

02 a. m., laissera Ste-Rosalie à 7.02 a. m., et arrivera à Montréal à 8.33 a. m.

Train No 23, de Ste-Rosalie, 1.32 p. m., excepté le samedi et le dimanche laissera Ste-Rosalie à 2.32 p. m., excepté le dimanche et arrivera à Montréal à 4.00 p. m.

Train No 135, de Ste-Rosalie, 3.37 p. m., samedi seulement et le train No 39 de Ste-Rosalie, 7.17 p. m., dimanche seulement seront annulés.

EN PREPARATION

M. Raoul Clapin, que tous nous connaissons bien, vient de prendre l'initiative et la direction d'une soirée dramatique et musicale qui sera donnée au théâtre Corona de St-Hyacinthe, le mardi, 14 octobre prochain, par les anciens des cercles Frontenac et Montcalm.

L'on est actuellement à étudier et exercer les rôles de "Les fiancés d'Albano" ou "La Vendetta", grand mélodrame en 5 actes et 6 tableaux, qui n'est pas du tout une pièce commune.

Les rôles de cette grande oeuvre dramatique seront joués par MM. Léon Montarbert, Raoul Clapin, Alphonse Lemieux, Gaston Darcy, Maurice Gagnon, Henri Dufour, Emile Sénécal, Arthur Robert, J. E. Bissonnet, Jules Brousseau, Jules Mathieu et Wilbrod Pelletier.

La musique sera fournie par l'orchestre Philharmonique.

Les billets, pour cette soirée sont dès maintenant en vente à la pharmacie Brodeur, aux prix de 50 et 40 sous, taxe d'amusement inclu-

Chemin de fer CANADIEN NATIONAL

Changeement d'horaire

Un changement complet d'horaire, sur le service des trains de passagers du Chemin de fer Canadien National du Canada, prendra effet dimanche, le 28 septembre. Pour informations, s'adresser aux agents.

DES POMMES CANADIENNES POUR LES GENS ET LES AMIS DES VIEUX PAYS.

Une boîte de nos pommes canadiennes, cueillies à la main et empaquetées à la main, sera le plus heureux cadeau de l'an à faire à nos gens et à nos amis de l'autre côté des mers : leur lustre et leur goût témoignent de notre beau climat d'été. Votre fournisseur peut remplir une telle commande. Jusqu'au 15 novembre, de Québec et Montréal, et plus tard, d'Halifax, N. E., et de St-Jean, N. B., au taux de \$3.00 par boîte de pommes, boîte mesurant un pied et huit pouces cubes et ne pesant pas plus de 50 livres, le service de la Canadian Express fera le transport et la livraison par un service d'express rapide, incluant la mise en place dans un réfrigérateur sur le bateau, à n'importe quel endroit de la Grande Bretagne ou de l'Irlande. Consultez n'importe quel agent d'express pour vous renseigner au sujet des taux.

Comblez les vœux de votre gosier demandez

Frontenac Export Ale

Ouvrez une bouteille—versez-vous un verre—et goûtez! Forte, vieillie à point, claire comme du cristal,—c'est une bière désaltérante aussi bien que saine et salubre.

“Demandez-la — Elle en vaut la peine”

TEL. 288 DISTRIBUTEUR POUR LE COMMERCE

AMEDEE LACROIX, 228 GIROUARD

SAINTE-HYACINTHE.

NOTES LOCALES

ETAT CIVIL

Cathédrale

Baptêmes

Sept. 22—Joseph, Yvan, Marcel, Conrad, Arthur, fils de Elzéar St-Onge et de Alice Choquette. Parrain et marraine, Oscar Lamoureux et Cordélie Tétrault.

“ 23—Joseph, Jean - Paul, Reginald, fils de Zéphir Girouard et de Adéline Beaudry. Parrain et marraine, Théotime Guertin et Régina Darcy.

Mariages

Sept. 22—Entre Armand Jubinville, fils de Louis Jubinville et de Céline Bussière, et Rosa Blanchette, fille de Philias Blanchette et de Angéline Cordeau, tous deux de cette ville.

“ —Entre Gérard Robert, fils de feu François Robert et de Eugénie Robert, de cette ville, et Yvonne Véronneau, domiciliée en cette ville, fille de Evariste Véronneau et de Eva Chabot, de Coaticook.

“ 23—Entre Ephrem Beaudry, fils de Joseph Beaudry et de Rosalie Morel, de cette ville, et Emilia Coderre, domiciliée en cette ville, fille de Louis Coderre et de Angèle Robidoux, de St-Jude.

NOS JOUEURS DE HOCKEY

L'assemblée annuelle du club de hockey de St-Hyacinthe a eu lieu dimanche dernier, à la salle ordinaire des réunions. Les directeurs suivants ont été élus pour la saison 1924-25 :

Présidents honoraires : MM. T. D. Bouchard, maire, et René Morin, député ; président actif : M. Jos. Godbout ; vice-président : M. V. J. Mongeau ; sec.-trésorier, Dr J. A. Viger ; chronométrier : E. O. Picard ; pénitencier : R. Picard.

Après les élections des officiers, les joueurs suivants ont été choisis pour faire partie de l'équipe : Gérant : Auguste Halley ; capitaine : H. Viger ; ass.-capitaine : Gérard Langevin.

Alignement de l'équipe : buts : Jos Bousquet ; défense : Olivier Proulx ; défense : Lucien Viger ; aile droite : Gérard Langevin ; aile gauche : Paul Viger ; centre : Paul Laframboise.

Substituts : Jean Proulx, Henri Viger, Léon St-Jacques, Germain Viger, M. Maranda, Charles Viger et Harold Smart.

Comme par le passé, le club fera une collecte par la ville, et ce par la voix de MM. V. J. Mongeau et Paul Laframboise. Inutile de demander d'être généreux, car le sport du hockey a dû, l'an dernier, plaire à tout le monde, et l'on ne peut faire autrement qu'encourager nos joueurs locaux et par notre bourse et par notre présence aux parties qui seront contestées dans le cours de l'hiver.

Nos joueurs comptent sur la bonne volonté et la générosité de tous pour que la prochaine saison du hockey, à St-Hyacinthe, soit un succès sans précédent.

DANS DE MAUVAIS DRAPS

Deux plaintes viennent d'être logées contre un nommé Elphège Vincent, d'Acton-Vale : la première, pour avoir, le 30 août dernier, dans la paroisse de St-Damase, frappé, avec son auto, la voiture conduite par Mme Adonai Blanchette, de LaPrésentation, avoir blessé le cheval et s'être, dans la circonstance, conduit d'une manière

désordonnée. L'accusé, admis à caution après que la cause fût fixée au 27 de ce mois, allait recouvrer sa liberté, quand il fut arrêté de nouveau sur une accusation beaucoup plus sérieuse, celle de s'être approprié une somme de dix mille piastres dont il n'a pas rendu compte et dont il s'est servi dans le cours de ses affaires.

Vincent a trois soeurs dont une encore mineure. Il était le tuteur de cette dernière. Pour négocier le chèque de dix mille piastres venant de la succession de son père, il fit croire à ses deux soeurs majeures qu'il leur ouvrirait à chacune un compte à la banque, ce qu'il n'aurait jamais fait ; en sorte que les trois jeunes filles n'auraient plus rien du tout. Sur cette dernière accusation, Vincent n'a pu fournir de cautionnement et il est en prison en attendant l'enquête préliminaire, fixée au 27 septembre courant.

ILS REVIENNENT VAINQUEURS

Le club de croquet appelé "Club des Marchands" est allé, dimanche dernier, jouer contre un club de Beloeil et a gagné cinq parties sur six.

Dimanche prochain, les joueurs de Beloeil vont venir prendre leur revanche, sur le terrain du palais de justice.

BASE-BALL

Intéressante partie de base-ball dimanche après midi, au rond Laframboise. Jusqu'à la septième reprise, chacun des clubs "St-Hyacinthe" et "Clémentin" n'avait qu'un point à son actif, alors que les St-Hyacinthe en ont enregistré quatre de suite. C'était trop tard pour permettre au Clémentin de se relever. Il a donc été battu, tout en jouant une belle partie par un score de 5 à 1.

PIQUE-NIQUE HUMIDE

Les petits orphelins de l'Hôtel-Dieu sont allés en pique-nique, lundi matin, mais comme la pluie est arrivée sur le midi, on a dû aller les chercher au plus tôt, et les ramener bien trempés.

VISITEUR DE MARQUE

L'hon juge Guérin, de la Cour d'Appel, était en ville, lundi de cette semaine, pour affaires personnelles.

VISITE DE FINANCIERS DISTINGUES

MM. J. A. Vaillancourt, président de la Banque d'Hochelega, Ernest Guimont, assistant gérant général, et A. A. Larocque, directeur, étaient en ville, mercredi.

Espérons qu'ils ont pris la ferme résolution de doter St-Hyacinthe d'un monument nouveau.

LE CLUB OUVRIER

Le Club Ouvrier, dont l'échevin Hébert est le président, sait faire les choses, quand l'occasion se présente

Lorsque M. Emilien Pion, commerçant de cette ville, est décédé, tous les membres, en corps, sont allés lui faire une visite et lui offrir des prières.

TOUJOURS LE VOL

Pendant qu'un voyageur de commerce était à causer, chez un marchand de St-Guillaume, des voleurs se sont emparés de sa machine qui était à la porte, et sont disparus, croyait-on, dans la direction de St-

Hyacinthe. C'était un runabout McLaughlin.

On a vite appris, par téléphone, que la machine en question était passée dans le village de St-Hugues, et on a téléphoné au chef Bourgeois de vouloir bien garder les entrées de la ville, ce que ce dernier a fait, mais sans succès. Il est assez probable que les voleurs ont dû se rendre à l'exposition qui se tenait à St-Liboire. En tous cas, ils sont encore en liberté.

MORT AU MANITOBA

M. Charles Brodeur qui, pendant neuf ans, a fait affaires à St-Hyacinthe comme marchand, en société avec M. Joseph Bissonnet, maintenant régistrateur, sous la raison sociale de Bissonnet & Brodeur, est décédé samedi matin, à Ste-Agathe, Manitoba, où il vivait depuis 17 ans, du Comptoir Agricole en qualité de gérant et spéculant sur la propriété immobilière.

Il laisse après lui son épouse, née Philomène Brodeur, trois fils : Edmond, Charles-Auguste et Henri ; et deux filles : Mlles Cécile et Madeleine. Il laisse aussi trois frères : MM. Auguste et Ephrem Brodeur, de St-Hyacinthe, et Irène, de Ste-Agathe ; et un beau-frère : M. Edmond Guertin, aussi de Ste-Agathe.

AU CIMETIERE

Le pèlerinage annuel de l'Union St-Joseph, des autres sociétés de secours mutuel et des fidèles des deux paroisses a eu lieu dimanche dernier après-midi, par un temps absolument idéal. On estime à trois mille au moins, le nombre de ceux qui ont pris part à cette imposante cérémonie, au cours de laquelle la Philharmonique a fait de l'excellente musique de circonstance.

S. G. Mgr Decelles était présente, ainsi que M. le chanoine Sénécal et un nombreux clergé.

Un très éloquent sermon a été fait par le R. P. Decelles, O. M. I., frère de notre évêque, et tous vont en garder le souvenir.

VACANCE MERITEE

S. G. Mgr F. Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, partira vendredi de cette semaine pour Winnipeg, en compagnie de son cousin, le Rév. Edmond Decelles, curé de Farnham. Tous deux veulent profiter de leur vacance pour aller visiter les parents et amis qu'ils ont là-bas.

ESPERONS QUE C'EST VRAI

Un jeune cordonnier, à l'emploi de la manufacture Ames-Holden McCready, du nom de Lucien Gélinas, recevait, mardi matin, de Saskatoon, une dépêche laconique lui annonçant la mort d'un oncle, lequel oncle lui laisse la somme de cent cinquante mille piastres. La fortune de trois millions, ajoute la dépêche, doit être divisée entre vingt et un héritiers.

Le jeune Gélinas est parti le soir pour Saskatoon.

MORT D'UN ANCIEN CURE

Le corps du R. P. Ange Côté, ancien curé de l'église St-Pierre de Lewiston, où il est décédé, a été ramené à St-Hyacinthe par les Rév. PP. Dion et Boivin, dominicains.

Les funérailles ont eu lieu mardi, à l'église de la paroisse, où le défunt a exercé les fonctions de curé pendant une vingtaine d'années. L'église était remplie de fidèles.

Le service a été chanté par le Rév. P. Béliveau, de Québec, vice-provincial des Dominicains depuis que le R. P. Proulx est parti pour l'Europe, assisté des Rév. PP. Mi-

gnault, et Dion, de Lewiston.

Le R. P. Côté était originaire de L'Ange-Gardien, près de Québec. Alors qu'il était encore au berceau, ses parents l'avaient laissé chez son oncle, désireux de se rendre en voiture à Québec. Le pont sur la rivière Montmorency venait d'être terminé. La voiture de M. et Mme Côté fut la première à s'y engager. Ils avaient à peine atteint le milieu, que le pont s'effondrait. Les deux voyageurs disparurent aussitôt dans la chute, et jamais l'on n'en a entendu parler. L'oncle a fait instruire l'enfant qui est devenu ce que l'on sait.

Le défunt avait 68 ans. Un nombreux clergé était au choeur. Nous avons reconnu M. le chanoine Michon, M. le chanoine Pratte, supérieur du séminaire, le R. P. A. St-Pierre, le Rév. C. H. Lafontaine, curé de St-Joseph d'Yamaska, le Rév. A. Lemonde, de Ste-Rosalie, MM. les abbés O. Archambault, Louis Raymond, Eucher Martel du séminaire.

DE PASSAGE

Mme Joseph Filiatrault, de Montréal, ainsi que sa fille Pauline, étaient de passage en notre ville, lundi, revenant d'une promenade à St-Guillaume d'Upton, chez M. Paul Wingender, oncle de Mme Filiatrault. Mlle Lily Wingender, de St-Guillaume, les accompagnait.

BEURRE ET FROMAGE

A l'enchère tenue ici samedi dernier, on a vendu 50 boîtes de beurre pasteurisé à 35½ cents la livre, 100 boîtes de beurre No 1 à 34½ cents, et 300 meules de fromage à 16 cents la livre.

LES QUILLES

La saison du jeu de quilles est commencée mercredi soir, sur les tables de la Philharmonique, et tout semble indiquer qu'elle sera prospère.

ELECTIONS CHEZ LES CHEVALIERS.

Lundi soir avaient lieu les élections des officiers, chez MM. les Chevaliers de Colomb, avec le résultat suivant :

Chapelain : M. le chanoine L. A. Sénécal, curé de la cathédrale. Grand Chevalier : M. J. Laframboise, jr. Député G.-Chevalier : M. Emile Solis.

Chancelier : M. J. E. Lanoix. Secrétaire financier : M. W. H. Campbell.

Sec.-archiviste : M. Donat Côté. Trésorier : M. D. N. Dupont. Cérémoniaire : M. J. H. Campbell.

Garde intérieure : M. Henri Richard.

Garde extérieure : M. W. Daigle.

Avocat : M. T. Adélarde Fontaine.

Médecin : Dr Ernest Birtz.

Syndic : M. Albani Blanchard.

L'installation doit avoir lieu en octobre prochain.

MORT BIEN PROMPTE

Lundi matin à bonne heure, M. Jean B. Arsenaux, qui demeurait chez son fils, M. Albert Arsenaux, manufacturier de chaussures de cette ville, se disposait à se rendre à l'église pour y entendre la messe, quand il est tombé sans vie sur le parquet.

Il avait 79 ans et jouissait d'une bonne santé.

Mme Arsenaux, sa femme, est décédée l'an dernier.

Le défunt laisse après lui ses enfants : Belleier (Mme Mag. Allai-

re, de St-Ours), Albertine (Mme Edouard Bourque, de Montréal), Hilarion, de Montréal, Albert, de cette ville, et Bernadette, de St-Ours.

Les funérailles ont eu lieu mercredi, à St-Ours.

Nos sympathies à la famille éprouvée.

A LOUER

Un logement, rue Héloïse, 6 appartements, électricité, ménage fait, \$10.00 par mois.

S'adresser à 191 rue Cascades. 1f.

JOYEUX SEND-OFF.

Après avoir été pendant trois ans en commandement du Régiment de St-Hyacinthe, le Lt Eugène Payan a donné sa démission.

A cette occasion et pour lui témoigner leur estime, les officiers lui ont offert un banquet, samedi soir, dans les salles du manège militaire.

Etaient à la table d'honneur, outre l'hôte de la soirée : MM. René Morin et T. D. Bouchards, députés Paul Moseley, Paul Richer, Lt-Col. H. A. Beaugard, Lt-Col. R. Brabant, les Majors S. Dufresne, P. A. Goyette, H. Berthiaume et B. Ducharme, les Capitaines J. S. Archambault, H. Berthiaume, J. Bonin et J. Samson, les Lieutenants P. Côté, Hervé Brault, H. Lemay, L. A. Bernier, A. J. Morin, et les Sergents Majors P. Frédéric et O. Bernard.

Au dessert, le Commandant Brabant a lu au Lt-Col. Payan une adresse de circonstance, à laquelle ce dernier a répondu d'une façon heureuse.

De courtes allocutions ont été faites par les deux députés, ainsi que par le Lt-Col Beaugard, M. Paul Richer, le Lt A. J. Morin, puis l'on a terminé cette jolie soirée par le chant et la musique.

Une très jolie bague en or portant l'écusson du régiment accompagnait l'adresse.

CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE

M. T. D. Bouchard, maire de la ville, et les ouvriers qui sont à construire sa nouvelle résidence, rue Girouard, ont fait, cette semaine, une fête à M. Noé Bernard, qui travaille à cette construction depuis le commencement des travaux en septembre de l'an dernier.

A eux sont venus se joindre quelques amis personnels.

Cette fête qui a été improvisée à la dernière minute fut très bien réussie.

M. Noé Bernard, qui a presque toujours vécu à Saint-Hyacinthe, entrain dans sa cinquantième année le mardi, 23 septembre courant.

La fête a eu lieu dans la nouvelle bâtisse du maire Bouchard, à cinq heures de l'après-midi. M. Bernard appelé pour tirer un poisson sur la galerie qui surplombe la rivière, a été fort surpris, pendant qu'il était à lever la ligne, de se voir tout à coup entouré du maire, de son épouse, de sa fille Cécile, de tous les ouvriers du chantier et de quelques-uns de ses amis.

Le maire Bouchard, au nom de tous, lui a présenté une très jolie pipe de bois de bruyère fabriquée à la main avec douille en or et ambre de Chine, dans une caisse en maroquin. M. Bouchard a fait remarquer que c'était avec plaisir qu'il constatait que la première fête qui était donnée dans sa nouvelle maison l'était en l'honneur d'un de ses plus fidèles employés. Il se faisait l'interprète de tous ses amis pour le féliciter à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance, et faire des vœux pour que sa santé lui assure encore de nombreux anniversaires.

Malgré la surprise et l'émotion que ces témoignages d'amitié lui ont causés, M. Bernard a répondu en des termes heureux à l'allocution de M. Bouchard.

Mme la mairesse Bouchard, sa fille Cécile, M. et Mme Uldéric Hébert ont présenté une forte provision de tabac et de cigarettes au héros de la fête, en leur nom personnel.

Après la présentation de ces cadeaux, tout le monde s'est amusé comme de bons Canadiens avant le faire en des occasions semblables.

Parmi les personnes présentes, outre celles déjà mentionnées, nous avons remarqué M. J. A. R. Morin, bijoutier, M. Hervé Brault, restaurateur, M. Marc Laflamme, M. Bernard Ducharme, M. H. Foisy, M. Roland Tanguay, tous de cette ville, et M. René Bourgeois, de Montréal.

Cette journée était évidemment une journée heureuse pour M. Bernard, car au cours de la fête, il prenait, à l'ébahissement de tout le monde, une jolie carpe du haut du quai qui borde le parterre de la nouvelle résidence du maire.

Inutile de dire que M. Noé Bernard gardera un bon souvenir de son cinquantième anniversaire de naissance.

Si l'on était les autres, comme on ferait mieux qu'eux.

Arnaud.



Unique en son genre.

Elle satisfait vos amis et vous-même! Aucune bière n'est aussi riche ni aussi crémeuse que la BOSWELL

La Première Brasserie au Canada-fondée par Talon en 1668

BIERES ET PORTER
BOSWELL

re et m'aimera encore à cause du service qu'il m'aura rendu".

Désillusion suprême! Le chien grogna en effet, montra les dents, puis tout-à-coup enfila un sentier et disparut.

L'animal s'étant dérobé l'homme était perdu, si un cavalier, un meconnu, ne fût venu à passer; il prit le vieux religieux en croupe et s'enfuit au galop.

"Vous aviez raison, mon frère, — dit au retour, le maître abandonné de l'Infidèle, en retrouvant le transfuge mangeant de bon appétit, sans inquiétude et sans remords probablement. — Mon chien s'ennuie avec moi, avec nous tous. Donnez-le à l'un de nos bergers: au meilleur... au plus doux... Choisissez bien. Et recommandez à ce berger de soigner au mieux mon vieil ami, qui peut-être sera fier d'être utile. J'irai le voir, parfois".

Ainsi fut fait: De temps à autre, le vieillard, de plus en plus attristé (positivement, l'ingrat protégé avait jeté une déception, un voile noir sur cette fin d'existence), allait voir le chien, Fidèle devenu Rustand. Il lui parlait, le complimentait, car son nouveau maître en faisait des éloges; Rustand était intelligent, avait vite appris le métier, rendait des services.

Chose étrange: l'Infidèle devenu un gardeur de moutons, obéissant aux ordres d'un vulgaire pâtre, était parfois accueillant pour le maître délicat et tendre, envers lequel il fut si terriblement ingrat; on le vit marcher vers lui, le regarder, d'un oeil doux, paraître l'écouter.

D'autres fois, il le méconnaissait, grondait sourdement à sa vue, se plaçait devant ses ouailles comme s'il craignait que cet étranger ne lui en enlevât quelqu'une.

"Décidément, — lui disait doucement l'être au coeur exquis, aimant toujours et quand même — décidément, tu as bien, en toi, une âme d'homme; une pauvre âme malade, tourmentée, étrange, ignorante du passé, faisant souffrir parce qu'elle a souffert. Tu ne considères point, âme insensée, que celui que tu peines, celui que tu trahis, n'a eu pour toi que bontés, ne t'a jamais tyrannisé".

"Au fait! — jeta-t-il soudain un jour, frappé par une idée soudaine, éclair dans la nuit, parlant très haut, pendant que le chien le regardait en grognant sourdement, — au fait, qui sait si je ne suis pas de ceux qui t'ont tourmenté en des temps très anciens?... Peut-être un instinct de colère, d'aversion, aurait-il persisté en toi, se ferait-il jour à la fin... Non ne savons rien... Il ne faut condamner personne... pas même un pauvre animal ingrat".

Lorsque le religieux mourut, le berger que servait l'Infidèle, eut l'idée bizarre d'amener celui-ci auprès du lit mortuaire, de lui montrer le saint maître jadis aimé, se reposant enfin de ses labeurs et de ses peines, dans le complet repos.

En cette heure de deuil, l'Infidèle redevint fidèle; il reconnut le maître, il dut se souvenir qu'il l'avait adoré et il se prit douloureusement à gémir.

Il vint même, le lendemain, gémir sur la tombe, que son instinct avait découverte.

Le berger demeure convaincu que sans sa vigoureuse intervention, il s'y serait laissé mourir de faim.

Depuis Rustand n'a plus goût à l'existence: Il accomplit son devoir, mange du bout des dents, se réveille la nuit et fait entendre des plaintes.

Certains hommes sont ainsi, oublieux, tourmenteurs, puis regrettent le disparu et se repentent du mal qu'ils lui ont fait.

Cet étrange animal avait-il une âme d'homme?

Jeanne FRANCE

RATIONS POUR POULES PONDEUSES

Une ration que l'on considère être la meilleure pour les poules pondeuses a été donnée pendant deux années de suite aux oiseaux du concours de ponte, conduit à la station expérimentale de Nappan, Nouvelle-Ecosse. Le mélange de grain à litière se composait de 100 livres de blé, 100 livres de blé d'Inde, 50 livres d'avoine et 50 livres d'orge. La pâtée sèche, que les poules avaient constamment devant elles, était formée d'un mélange de 100 livres de son, 100 livres de recoupes, (gru blanc), 100 livres d'avoine concassée, 100 livres de farine de blé d'Inde, 50 livres de tourteau de lin, 50 livres de déchets de boeuf (beef scrap), 50 livres de sang desséché et 15 livres de charbon de bois. Ces mélanges ont été employés constamment à partir du 1er novembre, jour où l'expérience a commencé, jusqu'au 4 septembre de l'année suivante. Pendant le reste de l'année les 50 livres d'orge ont été remplacées par 50 livres d'avoine dans le mélange de grain à litière, et dans la pâtée sèche les 100 livres remplacées par 50 livres de poudre d'os. La verdure employée pendant l'hiver se composait de betteraves fourragères; au printemps on se servait d'avoine germée. Chaque parquet comptait dix poules, tenues tout le temps dans un bâtiment à toit en appentis, de 10 pieds par 12. Près des deux-tiers de la façade du poulailler se composaient de verre et de rideau. Il y avait, dans chaque parquet, des trémies remplies de graviers et de coquilles.

MERES RECONNAISSANTES

Une fois qu'une mère a employé les Pastilles Baby's Own pour son bébé, elle ne voudrait plus employer autre chose. Les Pastilles donnent de tels résultats que la mère n'a pas que des mots de louange et de remerciements pour elles. Parmi les milliers de mères par tout le Canada qui louangent les Pastilles, il y a Mme David A. Anderson, New-Glasgow, N.-E., qui écrit: "J'ai employé les Pastilles Baby's Own pour mes enfants et d'après mon expérience je ne resterais pas sans avoir de ces pastilles. Je conseillerais fortement à toute mère de garder une boîte de ces pastilles à la maison". Les Pastilles sont un doux mais complet laxatif qui règle les intestins et assainit l'estomac; chasse la constipation et l'indigestion, enraie les rhumes et les fièvres bénignes et facilite la dentition. Elles sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Southern Canada Power Co. LIMITED

Un dividende de un et demi pour cent (1 1/2%) sur le stock privilégié de la SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1924. Ce dividende est payable le 15 octobre 1924 aux actionnaires enregistrés le 30 septembre 1924.

Par ordre du Bureau de Direction.
L. C. HASKELL,
Secrétaire-trésorier,
Montréal, 23 août 1924.

EXPORT ALE
CHAMPLAIN
INDIA PALE ALE
QUEBEC

Pour les Jeunes Comme les Vieux...
LA BIERE Champlain
Export
Il n'y a rien de mieux

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or ganis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toute sortes.

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville. Nous attirons votre attention sur nos Tapis laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux Tapissables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

GRAND CHOIX DE Tapis, Prelarts, Portières et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

CHAMBRE ET PENSION

Vous trouverez chez M. Emile Thérout, au No 38 rue St-Hyacinthe chambre et pension ou chambre meublée seule, le tout de première classe. Système de chauffage à l'eau chaude, éclairage électrique. Prix raisonnables. 19-26 s

L'esprit plaît, mais c'est le coeur qui lie.

L. de Tinsau.
Un homme sans coeur est un indigent.

La Harpe.

LISEZ.

Vous trouverez chez nous le fameux corset reducteur de Madame X, nous le recommandons spécialement.

AU BON MARCHÉ,
Entrée Place du Marché et rue Cascades.

ON DEMANDE.
Une servante sachant faire quelque peu la cuisine trouvera une bonne position en s'adressant chez M. T. D. Bouchard, 320 rue Girouard, St-Hyacinthe.

A VENDRE
Boucherie à vendre avec bonne maison. S'adresser au No 87 rue Mondor, St-Hyacinthe.

A LOUER
Un logement de 8 appartements, au No 46 1/2 rue St-Hyacinthe. S'adresser à Maurice St-Jacques, 72 rue St-Anne.

CARTES PROFESSIONNELLES

DR PAUL OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES du NEZ et de la GORGE

255, rue Sherbrooke Est,
Tel. EST 5684 Montréal.

MORIN & MORIN

Notaires et AGENTS d'ASSURANCES

Syndic autorisé en vertu de la loi des faillites

159 rue Girouard
SAINT-HYACINTHE

René Morin Henri Morin

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis, par année... \$1.50

Ailleurs au Canada... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

PACIFIQUE CANADIEN

ACHETEZ VOS BILLETS CHEZ J. E. MORIN, AGENT TEL 70

23 1/2 RUE LAFRAMBOISE

P. S.—Privilège de voyager par Canadien National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite. Sur demande Monsieur Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

A LOUER.

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à: MADAME L. B. COUCKE, 368 rue Girouard.

Propriété de M. J. Arthur Séguin de l'autre côté de la rivière. Quinze arpents de terre, verger de 100 pommiers. Bonne maison avec toutes les améliorations modernes, système de chauffage à l'eau chaude, électricité, téléphone. S'adresser à M. J. Arthur Séguin, Tél. 54.

M. Bouchard, ayant acheté un terrain pour se construire une nouvelle résidence, offre en vente la jolie propriété à deux logements qu'il occupe actuellement, à l'angle des rues Girouard et Laroque

Ameublement complet de maison à vendre, à de bonnes conditions. S'adresser à 6 rue Laroque

ANNONCES DIVERSES ATTENTION

J'ai le plaisir d'informer le public que je continuerai à faire les réparations des GRAMOPHONE AU No 31 rue LAFRAMBOISE Satisfaction: garantie comme au temps de M. Joseph Bouchard

KENE BOUCHARD

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction.

E. A. Gendron, 244 Cascades, j. n. o.

B. L. WESTER

Achetez toujours tous vos fruits et légumes, tels que: Pommes, Oranges, Citrons, Pamplemousses, Atacas, Raisins, Salade, Celeri, Tomates, Oignons espagnols, etc.

CHEZ
B. L. WESTER
117 CASCADES ; TEL. 633

Si vous Souffrez du RHEUMATISME

Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égalier. En vente partout.

MINARD
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
Yarmouth, N.E.

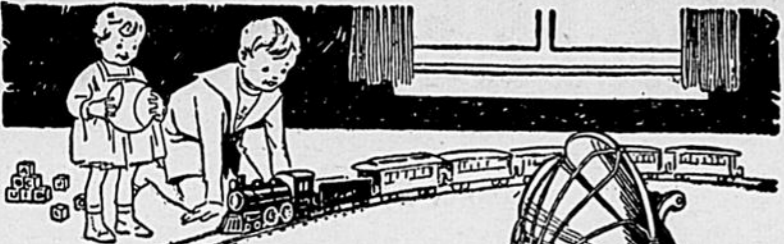
Contre la Bile

Les médecins vous mettent en garde contre les remèdes contenant de fortes drogues et de l'alcool. "L'Extrait de Racines connu sous le nom de Sirop Curatif de la Mère Seigel ne contient aucune drogue ni autre ingrédient violent; il supprime l'indigestion, la bile et la constipation." En vente chez les pharmaciens, 50c. et \$1.00 la bouteille.

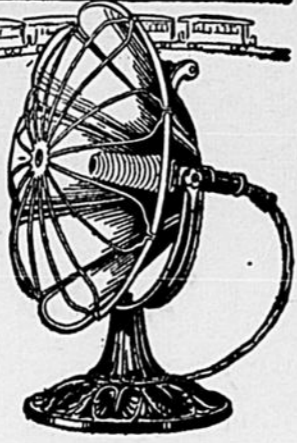
Les petits esprits sont blessés des plus petites choses.

La Rochefoucauld.
Si l'on était les autres, comme on ferait mieux qu'eux.

Arnaud.



Warm Spots For Little Tots



Des Coins Chauds pour les Petits

Plus de frissons ni de comptes de médecins lorsque vous possédez une Chaufferette Electrique pour réchauffer les pièces froides où doivent se tenir petits et grands. Elle apporte le confort par les glaciales matinées et soirées de l'automne, elle tempère la chambre de bain et procure une douce chaleur au moment de se mettre au lit. Elle contribue en plus à épargner le charbon jusqu'à ce que les grands froids soient arrivés.

Une Chaufferette Electrique

es légère, commode et portable. Elle donne sa chaleur où et quand vous voulez, par le simple procédé de la mise en contact. Et elle ne coûte seulement que \$5.75 ou 50 cts par mois, payable avec votre compte régulier. Au moment de donner le bain au bébé, lorsque vous lisez ou couchez ou à tout instant, vous avez besoin de la chaleur pour chasser les frissons.

Nous ne pouvons vendre cette chaufferette à \$5.75 qu'aussi longtemps que durera notre stock déjà limité.

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED.



Téléphone Bell 602

L. A. PLANTE

BUREAU ET COUR 30 RUE CONCORDE
BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES SORTES

Erable, Merisier, Hêtre, Plaine, Bouleau, Bois franc et mou mêlés, Croûtes de bois franc, Croûtes de bois mou, Delignures en longueur de 2, 3 et 4 pieds, aussi Rognures de moulin à très bas prix.

Constamment sous nos hangars au delà de 1000 cordes de bois en blocs et débité prêt à chauffer.

Spécialité : Bois pour allumer les poêles et fournaies, très sec, en longueur de 6 à 9 pes. Edging en paquet et au voyage. Ripes en sac.

Nos prix sont raisonnables. Toute commande par téléphone ou autrement remplie promptement. Nous avons un bon service de livraison.

Une liste imprimée de prix peut être obtenue en tout temps.

LE DETOUR A LA TERRE

Suite de la page 2

comprend une partie de la seigneurie de Témiscouata. La population est de 1,907 âmes.

Les cantons de Packington et de Robinson, qui la bornent au sud-ouest, comprennent un bon nombre de lots disponibles et propres à la culture.

Squateck (Saint-Michel) — Comté de Témiscouata (autrefois "Viel") — Cette mission est comprise dans le canton de Robitaille. Desservie d'abord de Saint-Mathias-de-Cabano, cette future paroisse a maintenant un desservant résidant depuis 1920. On y

trouve une population de près de 285 âmes. La chapelle de Squateck est située sur le lot 13 du rang VI, à 16 milles de Cabanos, sur le chemin de fer de Témiscouata.

La colonisation est très avantageuse dans cette partie du comté, et les terres sont bonnes.

Une ligne régulière de bateau sur le lac Témiscouata relie la paroisse de Cabano à la route de Squateck.

PAROISSES DE COLONISATION DU COMTE DE RIMOUSKI.

Fond-D'ormes — Comté de Rimouski — Mission fondée en 1919



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à MIDI, LE JEUDI 2 OCTOBRE 1924, des soumissions pour des améliorations qui consistent en la reconstruction, en béton, du quai, à Repentigny, comté de l'Assomption, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour améliorations au quai Repentigny, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, station postale "H", Montréal, P. Q., et au bureau de poste, Repentigny, P. Q.

On retiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada et des bons de la compagnie du chemin de fer National-Canadien ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire pour compléter le montant.

REMARQUE.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (BLUR PRINTS) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$10.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

PAR ORDRE,
S. E. O'BRIEN,
SECRETAIRES
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 15 septembre 1924.
19-26S.

et desservie de Saint-Narcisse. Elle comprend une partie des cantons de Duquesne et de Chénier. Population : une trentaine d'âmes. C'est un centre de colonisation avantageux.

Raudot - Canton — Comté de Rimouski — Cette mission comprend une trentaine de familles. Le village de cette future paroisse se trouve vers le centre des rangs III et IV. C'est un endroit très favorable à la colonisation. On trouve d'excellentes terres sur tous les rangs de ce canton.

La mission du canton de Raudot est desservie par le curé de Saint-Jean-de-Dieu. Elle est située à 8 milles environ de cette paroisse.

Sainte-Croix et Ville-Marie — Comté de Rimouski — En arrière de Sainte-Angèle, dans le canton de Massé, se trouve une colonie très prospère, d'une quarantaine de familles. Les colons ont donné le nom de Sainte-Croix à ce rang. Dans le même canton, quelques colons sont établis le long des rivières Mercier et Mistigouche. On y trouve une douzaine de familles; le groupe porte le nom de Ville-Marie. C'est un centre de colonisation avantageux. Les terres sont bonnes.

Saint-Fabien — Comté de Rimouski — C'est une ancienne paroisse qui comprend les six premiers rangs de la seigneurie de Nicolas Rioux. Au sud de cette paroisse, il y a de la colonisation à faire.

Sur le rang V de cette seigneurie, il s'est formé un groupe de colons à un endroit nommé "Ladrière", qui pourra devenir le centre d'une paroisse, si l'on parvient à obtenir la concession des terres du rang VI de la seigneurie Rioux. Quelques lots pris dans les cantons de Duquesne compléteraient de ce côté le territoire d'une forte paroisse.

Saint-François-Xavier — (B. de P. "Hauts") — Comté de Rimouski. La mission de Saint-François-Xavier a été fondée vers 1889 et desservie de Saint-Gabriel jusque vers 1916. L'élection canonique de la paroisse a eu lieu en 1918. Cette mission est comprise dans les bornes de la municipalité des cantons unis de Massé et de Ouimet, érigée en 1918. Un curé y réside depuis 1918.

La population est de 485 âmes. C'est un centre de colonisation très avantageux. On y trouve encore un grand nombre de lots non vendus.

Saint-Marcellin — Comté de Rimouski — Cette mission fondée vers 1899 a été primitivement desservie de St-François-Xavier. Elle comprend une partie des cantons

de Neigette, Magpès et Ouimet. Un curé y réside depuis 1920. L'église est bâtie sur le lot 41 du rang VIII du canton de Neigette, à 9 milles environ de Saint-Gabriel. On y trouve une population de 224 âmes.

C'est un endroit très avantageux pour la colonisation; on y trouve encore un bon nombre de lots non vendus dans les cantons de Magpès, Neigette et Ouimet.

Saint-Ménard — Comté de Rimouski — Mission fondée en 1915, dans le canton de Bédard. Elle est desservie par le curé de Sainte-Françoise. Le bureau de poste le plus rapproché est celui de Rioux, situé sur le VIII rang du canton de Bégon. La population est de 70 âmes.

Le canton relève du conseil de comté. Cette mission peut se développer rapidement.

Saint-Narcisse — Comté de Rimouski — Mission fondée en 1895, dans le 5ème rang du canton de Magpès. Desservie primitivement de Sainte-Blandine, un desservant y réside depuis 1919. La population est de 306 âmes.

C'est un endroit avantageux pour la colonisation.

Tous ceux qui désirent avoir d'autres renseignements sur nos régions de colonisation, sont priés de se procurer le "Guide du Colon" en s'adressant au Département de la Colonisation, à Québec, ou à Monsieur J. Ed. Robert, au No. 82 de la rue Saint-Antoine, à Montréal. Ce livre est envoyé gratuitement.

ARMAND DE VAL-JOLI.



Il grandit 5 fois plus vite que la population

"Une plus grande population," demandent les Canadiens—pour la bonne raison que chaque nouveau citoyen fait monter la demande pour ce que nous avons à vendre.

Mais l'usage du téléphone dépasse de beaucoup l'augmentation de population. Le nombre des téléphones augmente, d'après la moyenne des dix dernières années, à raison de plus de 11% par an. La population environ 2%.

Comme chaque nouvel abonné ajoute à la valeur de votre téléphone, votre téléphone devient donc potentiellement 11 pour cent plus précieux chaque année.

A qui pourriez-vous vendre quelque chose aujourd'hui par Longue Distance?



Chaque nouvel abonné ajoute à la valeur de votre téléphone

ENGRAIS CHIMIQUES POUR LES POMMES DE TERRE

La station expérimentale de Nappan, Nouvelle-Ecosse, a trouvé que l'emploi des engrais chimiques pour la culture des pommes de terre est d'un bon rapport. Ces pommes de terre ont été cultivées dans un assolement de trois ans; elles suivaient du trèfle, qui venait après l'avoine. Un engrais complet a été employé et il a été appliqué en différentes quantités. Les résultats de cette expérience ne peuvent être considérés comme décisifs parce que ce travail ne dure que depuis deux ans. Mais on en a conclu, que l'emploi d'engrais

chimiques est avantageux dans la culture des pommes de terre. La production moyenne, sur toutes les parcelles traitées aux engrais chimiques, a été de 247.6 boisseaux à l'acre tandis qu'elle n'a pas dépassé 107.5 boisseaux sur les parcelles qui n'avaient pas reçu d'engrais; c'est là une augmentation de 140.1 boisseaux en faveur des engrais. Si l'on évaluait les pommes de terre marchandes à 55 cents le boisseau et les petites patates à 20 cents le boisseau, on trouve que le bénéfice est de \$39.93 par acre sur le coût des engrais. Les engrais employés étaient de différentes consistances. Voici quelle était la composition de chacun: 3 parties d'azote, 8 parties d'acide phosphorique, et 6 parties de potasse; 4 parties d'azote, 8 parties d'acide phosphorique et 10 parties de potasse; 4 parties d'azote, 8 parties d'acide phosphorique et 8 parties de potasse.

Il n'y a, on le voit, que peu ou point de différence entre ces trois engrais, du moins pendant ces deux années. On a constaté que la quantité la plus économique est de 1,000 à 1,200 livres à l'acre. Les applications plus fortes ont donné une plus grosse récolte, mais ce surplus de récolte coûtait trop cher. Par exemple, lorsqu'on appliquait 1,500 livres au lieu de 1,000 livres, on obtenait 24.5 boisseaux de plus à l'acre, valant \$11.25. Mais les 500 livres d'engrais supplémentaires coûtaient \$9.09; il ne restait donc qu'un surplus de \$2.43 en faveur de l'application de 1,500 livres. Ce n'est pas là une augmentation suffisante pour payer les frais supplémentaires d'intérêt, de fret, de camionnage et de manutention. Il faut donc en conclure que dans les conditions de Nappan et pour l'assolement de trois ans dont il est question plus haut, une quantité d'environ 1,000 livres à l'acre d'engrais chimiques est celle qui est la plus économique.

UN PROHIBITIONNISTE FAROUCHE

Le "Globe" de Toronto fait campagne en faveur de la prohibition dans la province voisine; et nous ne pouvons lui refuser le droit de faire valoir ses idées, même si nous ne les partageons pas.

Mais ce à quoi nous nous objectons par exemple, c'est qu'il déprécie notre système de tempérance pour faire mousser la prohibition.

Parlant de Québec et de la Colombie Anglaise, le "Globe" écrit vu à l'oeuvre le système québécois de gouvernement y est une FARCE. C'est là une calomnie pure; et nous nous demandons sur quoi le confrère torontonien base cette assertion.

Au contraire, tous ceux qui ont vu à l'oeuvre le système québécois de tempérance en ont fait des éloges. Il réunit le double avantage d'assurer l'usage modéré des liqueurs et de donner de gros profits au gouvernement.

De fait, les objections mêmes que l'on soulève à ce sujet devraient, au point de vue du "Globe", être considérées comme des avantages.

Ce qu'on a reproché à la commission des liqueurs, dans Québec, c'est surtout 1o de se montrer trop sévère contre les délinquants; 2o de vendre sa marchandise à des prix trop élevés.

Mais ce sont deux reproches qui, en regard de la tempérance, deviennent des éloges.

Mais, pour le "Globe", ce système est une FARCE. Et il l'écrit sans broncher.

N'écouter que son esprit mesquin mis au service d'une ignorance habituelle, il bat en brèche un système qu'il ne connaît pas mais qu'il condamne parce que ce n'est

pas le sien. Le "Globe" a gardé l'esprit des Rowell et de tout ce clan de réformateurs qui méprisent tout ce qui n'est pas eux et à qui une gorgée de bon vin redonnerait peut-être un peu d'humanité.

(Le Canada)

L'OPINION FRANCAISE A GENEVE

L'historique du pacte d'assistance mutuelle et le danger de l'arbitrage préconisé à Londres.

Le pacte d'assistance mutuelle et sa contre-partie, la réduction de l'armement des Etats signataires: depuis deux ans que l'affaire est débattue, la thèse française consiste à établir une interdépendance mutuelle entre ces deux termes.

En 1922, après avoir longuement polémique avec lord Cecil, dans le privé et en public, M. de Jouvenel finit par emporter dans l'Assemblée le vote d'une "résolution" conforme à nos vues, la fameuse résolution No 14. En 1923, cette résolution 14, travaillée, creusée, étendue par la Commission temporaire mixte, par la troisième commission de l'Assemblée, etc., est devenue le projet de traité d'assistance mutuelle, communiqué à toutes les puissances (membres de la S. D. N. ou Etats du dehors, Allemagne, Russie, etc) en octobre 1923 et janvier 1924. Nous avons déjà parlé de ce traité. Rappelons simplement qu'il promet deux genres de garanties à l'Etat victime d'une agression: 1o le secours économique et militaire de toutes les puissances signataires accordé par le conseil exécutif qui, dans les quatre jours, doit fixer la responsabilité de l'Etat attaquant. C'est ce qu'on appelle couramment le traité général. 2o le secours, beaucoup plus prompt et efficace, puisqu'il peut se déclencher automatiquement (article 8) des Etats qui auront conclu un pacte particulier avec le pays attaqué.

Il est aisé de voir que toute la valeur du traité d'assistance mutuelle est contenue dans cet article 8 autorisant en somme le libre jeu des alliances à l'ancienne mode. Pour commencer, il permet à la France de conserver ses accords avec Bruxelles, Varsovie et Prague, d'en signer de nouveaux avec Belgrade et Bucarest. Le traité général, lui, de valeur beaucoup plus aléatoire. Telles sont les conditions auxquelles la France entend subordonner un nouvel affaiblissement de ses armes.

Nous voilà au coeur de la controverse. L'Assemblée de septembre 1923 n'a pas sanctionné le projet de pacte dont on vient de lire l'analyse sommaire et qui était présenté par sa troisième commission. De vifs dissentiments ayant éclaté parmi ses membres, elle s'est contentée de solliciter l'avis de tous les Etats. Cinquante-six ont dû être consultés; vingt-six réponses seulement ont été reçues. Neuf d'entre elles sont absolument défavorables: Angleterre, Allemagne, Russie, Danemark, Hollande, Norvège, Suède, Etats-Unis d'Amérique, Serbie.

Notons en passant que l'hostilité de la Serbie procède d'un esprit directement contraire à l'hostilité des autres gouvernements. Elle rejette le projet parce qu'elle l'estime insuffisant et idéologique. Les autres réponses se prononcent pour le plan proposé, mais certaines d'entre elles sont grevées de réserves très énergiques. Par exemple, l'Italie, tout en admettant le traité général, rejette, sur le ton le plus péremptoire, les traités particuliers, fondement de l'influence française en Europe centrale et orientale.

La ligne que va suivre M. Mac-Suite à la page 8

SERVIR

Comme la crise des logements, la crise des domestiques continue. C'est même le plus fréquent des sujets de conversation, non moins que de mécontentement, pour répéter un mot célèbre. Comme tel, il appartient de premier chef au moraliste ; car si la pénurie d'appartements n'intéresse (outre ses victimes) que le statisticien, la difficulté où l'on est de trouver à être servi est un signe des temps, qui intéresse autant le psychologue que les maîtresses de maison. La fine plaisanterie de Beaumarchais sur les vertus qu'on exige d'un bon domestique ne saurait, d'ailleurs, plus avoir cours, dans un siècle où il ne peut être question du plus ou moins de bonté d'une catégorie de personnes en voie de disparition, et qui a déjà presque complètement cessé d'exister, puisque, de l'avis même des bureaux de déplacement, il n'y a plus de domestiques. Du syllogisme de Figaro, le second terme est seul valable, pour ce qui concerne les maîtres : on n'en connaît peut-être pas beaucoup qui soient dignes d'être valets ; mais, dignes ou non, il faut qu'ils apprennent à l'être d'eux-mêmes, s'ils tiennent à avoir leur chapeau brosé et leurs souliers faits. Nécessité n'a pas de loi, et à la paix comme à la guerre !

C'est un fait. Personne, aujourd'hui, ne veut plus servir. La guerre en est sans doute cause ; il a fallu trop obéir pendant ces quatre ans, et passivement. A charge de revanche ! Chacun se prétend désormais colonel, et ne veut recevoir d'ordres de quiconque. Il n'est plus que cette pauvre folle de Kundry, pour s'écrier, dans Parsifal, à qui lui demande ce qu'elle vient faire : "Servir !" Quel retard ! Et comme on comprend que Wagner commence à passer de mode aux yeux de la jeune génération musicale ! Rien que par un semblable trait, il date déjà.

De fait, il est vrai qu'il n'y a plus que les seuls intellectuels qui continuent encore à servir, — et pour quels dérisoires salaires ! — non peut-être tant par goût que par un sage stoïcisme, étant, parmi les prolétaires, à peu près les seuls à concevoir un peu clairement les dures lois de la nécessité. N'est-ce pas pour eux que La Bruyère a écrit, dans ses Caractères, cette mélancolique réflexion, vraisemblablement née d'un retour sur lui-même : "Les personnes de mérite et de service sont utiles aux grands, mais ceux-ci leur sont nécessaires."

C'était peut-être vrai des personnes de mérite. Ce ne l'est, en tout cas, plus guère des personnes de service, que l'on voit à cette heure-ci passer très bien de patrons, petits ou grands. A tel point que le vieux mot de serviteur ne correspondra bientôt plus à aucune espèce de réalité, et ne se pourra plus employer, désormais, que dans l'acceptation ironique où il se dit pour prendre poliment congé d'un contradicteur et faire savoir que rien ne va plus, — comme Méphisto à dame Marthe : "Serviteur !"

Emile HENRIOT

UN SANG PUR, RICHE, RESISTE A LA MALADIE

Les Pilules Roses du Dr Williams créent un sang riche et redonnent la santé.

Les personnes maigres et pâles manquent de cette force de résistance à la maladie qu'un sang riche et rouge donne. L'épuisement nerveux est le résultat direct du sang pauvre. Il en est de même de l'anémie, l'indigestion, le rhumatisme et nombre d'autres maladies. Les personnes souffrant de sang pauvre et impur, ont simplement besoin de l'aide que les Pilules Roses du Dr Williams peu-

vent donner. Depuis trente-cinq ans les Pilules Roses du Dr Williams, sont célèbres dans le monde entier comme reconstituant du sang et restaurateur des nerfs. Non seulement elles purifient et enrichissent le sang, mais elles créent un sang nouveau, riche et rouge qui infuse une vigueur et une vie nouvelles à tous les organes du corps. Leur premier effet est ordinairement d'exciter l'appétit, ensuite le moral se relève et l'insomnie la nuit fait place à un sommeil restaurateur de la santé. Pour ceux qui souffrent d'anémie, nervosité, débilité générale, troubles digestifs, suites de maladies aiguës, épuisement mental ou physique, les Pilules Roses du Dr Williams sont un restaurant de la plus haute valeur. Si vous êtes faibles, ou souffrants, faites un loyal essai de ces pilules et le résultat sera évident.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont vendues par tous les marchands de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

L'EPARGNE

Il nous fait plaisir d'accuser réception du premier numéro d'une petite revue nouvelle qui se nomme "L'Epargne", et dont la lecture nous a intéressés.

Cette petite revue est publiée par Bray, Caron & Dubé, Limitée, de Québec, banquiers en obligations, dans l'intérêt des prêteurs.

"La maison Bray, Caron & Dubé, Limitée, nous dit un article de cette première édition de L'Epargne, a été fondée dans le but de servir de trait d'union entre les corps publics ou privés et les compagnies industrielles qui ont des débentures à placer sur le marché financier de notre province et surtout de notre ville et de notre district, et le public acheteur de valeurs obligataires."

Nous croyons que le meilleur moyen de présenter cette petite revue financière au public qui nous lit, est de publier l'article programme de sa première édition, et c'est ce que nous faisons. Voici cet article :

Si nous avons choisi pour titre à notre petite revue financière le nom qui figure en tête de cette feuille, c'est que ce nom est tout un programme et qu'il définit le but pour lequel notre maison a été fondée, et la ligne de conduite qu'elle entend tenir dans ses relations avec le public.

C'est pour aider et diriger consciencieusement le petit rentier tout aussi fidèlement que le grand capitaliste, qui est souvent en peine pour faire des placements de tout repos, que nous avons songé à créer ce petit organe qui s'occupera de placement, de la finance, et des questions économiques qui peuvent avoir une portée sur les fluctuations du marché aux valeurs et sur la sécurité de certains placements.

Le but de "L'Epargne" sera donc de signaler à nos compatriotes des placements avantageux, de diriger leurs mises de fonds, de les renseigner succinctement sur les événements qui se produisent dans la finance, d'appeler leur attention sur les questions économiques qui peuvent influencer sur les valeurs sur le marché, enfin, de toucher à tous les faits qui, de près ou de loin, pourront fournir, pris dans leur ensemble, des données importantes et précieuses à tous ceux qui ont des argents à placer et qui veulent les investir dans des placements de rapport et d'une sécurité de tout repos.

Voilà, en peu de mots, le but que nous nous proposons de poursuivre dans cette petite revue que nous plaçons à la disposition de tous ceux qu'elle pourra intéresser et plus particulièrement au service des clients attirés de notre maison et de tous ceux qui, par la suite, voudront bien se prévaloir de nos services.

JUGEMENT IMPORTANT

Dans une cause de Edouard Provost contre la ville d'Acton-Vale, l'honorable juge Martineau a rendu lundi matin, à St-Hyacinthe, un jugement qui ne manquera pas d'intéresser ceux qui s'occupent d'affaires municipales.

A sa séance du 27 avril 1923, le conseil de la défenderesse a adopté une résolution à l'effet de demander des soumissions pour, entr'autres travaux, la pose de tuyaux d'aqueduc ; soumissions qui devaient être ouvertes le 21 mai.

Le demandeur a fait une soumission pour tel travail, s'élevant à \$9.500. et a déposé en même temps son chèque de \$700.00.

Sa soumission a été acceptée, sujet à l'approbation du peuple.

Le demandeur croyait alors et avait raison de croire que le conseil procéderait immédiatement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour payer le coût des dits travaux, et qu'il pourrait ainsi exécuter son contrat dans le mois de juillet, époque à laquelle la main d'oeuvre était moins chère et les travaux plus faciles et moins dispendieux.

Le conseil, ne faisant aucune procédure aux fins susdites, le demandeur le requit au commencement de juin de se hâter, mais le conseil se contenta, le 20 juin, de passer une résolution l'informant qu'il était prêt à signer un contrat conditionnel, c'est-à-dire sujet à l'approbation du règlement qui serait voté par les électeurs et approuvé par le Lieutenant - Gouverneur, résolution que le conseil ne fit cependant connaître au demandeur que le 28 juin.

Le 3 juillet, le conseil n'ayant pas encore passé de règlement d'emprunt, le demandeur révoqua sa soumission et demanda au conseil de consentir à cette résiliation et de lui remettre son chèque, ce que la défenderesse a refusé de faire.

La défenderesse plaide que la résolution de son conseil acceptant la soumission du demandeur rendait le marché complet ; que la défenderesse n'était pas tenue de passer son règlement d'emprunt dans un délai quelconque, mais que ce délai était laissé au bon jugement et à la discrétion de son conseil ; qu'elle a agi avec la diligence voulue et dans le meilleur intérêt de ses contribuables ; que le demandeur ne l'a jamais mise en demeure de passer le règlement dans un délai déterminé après lequel il entendait être libéré de son obligation ; que le 6 juillet son conseil a passé le règlement d'emprunt qui a été voté les 30 et 31 du même mois et approuvé le 2 août par le Lieutenant - Gouverneur ; que le demandeur a été avisé et requis de signer son contrat sous peine de confiscation de son dépôt suivant ce que dit dans les devis et spécifications et qu'il a refusé ; que le 2 octobre son conseil a confisqué le dit dépôt ; que subséquemment le conseil de la défenderesse a demandé de nouvelles soumissions et le contrat pour faire les dits travaux a été donné à la maison R. T. Smith Const. Co. Ltd., pour la somme de \$13,248.00 ;

D'après le jugement, ni la demande de soumission ni le devis des travaux ne stipulait que la soumission qui serait acceptée le serait sujet à l'approbation future des fonds.

L'acceptation conditionnelle par la défenderesse de la soumission pure et simple du demandeur ne pouvait lier ce dernier sans qu'il y agrée.

Il ressort de l'ensemble de la preuve que le demandeur, loin d'acquiescer à la dite acceptation, n'a jamais voulu faire de contrat conditionnel, mais a constamment insisté pour que la défenderesse adopte d'abord son règlement d'emprunt afin de pouvoir ensuite traiter fermement avec lui.

Il n'y a pas eu concours entier de volontés entre les parties, et il ne s'est formé aucun contrat entre

elles.

Le demandeur pouvait retirer sa soumission telle qu'il l'a fait, et c'est à tort que la défenderesse a refusé et refuse de lui remettre son dépôt et de tenir sa soumission pour non avenue.

Jugement est en conséquence rendu en faveur du demandeur, avec dépens.

L'OPINION FRANCAISE

A GENEVE

Suite de la page 7

Donald est très nettement tracé dans le document qu'il fit tenir en juillet au secrétariat général. Le traité général, dit-il, est un leurre. Il est à la foi vain et propre à augmenter les armements. Quant aux traités particuliers, ils nous ramènent aux alliances et aux contre-alliances de l'avant-guerre et de la guerre ; ils préparent une ère de conflits entre l'Etablissement genevois et un super-Etat intolérable. En stipulant que seuls les Etats d'un même continent doivent, aux termes du traité général, se soutenir les uns les autres contre l'agresseur, ils coupent l'Empire britannique en trois ou quatre parties indépendantes.

Conclusion : Bordons-nous donc à préparer une bonne petite conférence du désarmement terrestre, qui se réunira soit à Londres, soit à Washington, et suivra la méthode pratiquée dans cette dernière ville, en 1921 - 1922 : une conférence convoquée en dehors de la Société des nations, où seront présentes l'Amérique, l'Allemagne et la Russie. Du reste, les signataires du traité de 1919 sont dans l'obligation de désarmer sans autre forme de procès et sans conditions : ils s'y sont engagés vis-à-vis de l'Allemagne, notamment dans la réponse des plénipotentiaires allemands du 16 juin 1919. Le désarmement allemand ne peut être indéfiniment maintenu comme un cas isolé.

Il n'est pas indifférent d'observer que l'Angleterre aboutit, en somme, aux mêmes conclusions que l'Allemagne et la Russie. Un mouvement d'opinion se dessine ici, parmi les Etats que menace le pangermanisme, pour répondre à M. MacDonald : "Quant à nous, nous sommes prêts, sans plus de détails, à conclure un pacte d'assistance. Nous imite qui voudra ! En tout cas, pas de traité d'assistance mutuelle, pas de déduction des armements !"

La délégation française se flatte peut-être de flétrir le premier ministre anglais par le moyen de la concession qui répond à l'une de ses plus chères pensées. Son premier discours permettra d'en juger. Il serait proclamé que tous conflits auxquels peut donner lieu le traité de 1919 seraient soumis à l'arbitrage, les puissances victorieuses de l'Allemagne se dépouillant ainsi de recours directs qu'elles sont en droit d'employer. C'est une grave concession. On s'apercevra rapidement de ce qu'elle signifie en fait, dans l'est de l'Europe, par exemple à Dantzig, dans le couloir polonais, etc. Insensiblement, cette procédure d'arbitrage inventée à Londres dans une nuit d'angoisse, et si bruyamment célébrée depuis, peut nous reconduire au "statu quo" de 1914 et même à un état de choses pires. Les Allemands appellent de tous leurs vœux dans leur réponse au secrétariat général sur le projet de pacte d'assistance. Arbitrage signifie en somme révision incessante de l'ordre instauré en 1919. Il suffit de regarder cette cinquième assemblée de la Société des nations, où se coudoient tous les acteurs de l'entreprise germanophile de Stockholm (si difficilement contrecarrée en 1917), les MacDonald, les Branting, les Zahle (représentant de Stauning) et combien d'autres, pour mesurer le danger.

PERTINAX.

(L'Echo de Paris).

THEATRE CORONA

SAMEDI 27 SEPT.

JACK HOXIE

DANS

L'AVIS EN ROUGE

Une Production des plus Sensationnelles

Un grand roman d'amour et d'aventures qui vous fera éprouver de grandes émotions.

Ce Film ne l'Oubliez pas, est pour UN SOIR SEULEMENT.

GAZETTE illustrée, COMEDIE Nouvelle, et 5ème Episode de LES SERRES DE L'AIGLE

DIMANCHE ET LUNDI 28-29 SEPT.

Rex Davis, Edna Best et Georges Foley

DANS

Un Couple de Déchus et de Parias

Un photodrame comme vous n'en avez pas vu depuis longtemps et qui vous touchera jusqu'aux larmes.

UNE HISTOIRE IMPRESSIONNANTE DE LA GRANDE GUERRE

GAZETTE illustrée, COMEDIE, et 18ième episode de LA VOIE DE L'OREGON

MARDI ET MERCREDI 30 SEPT. ET 1er OCT.

DOROTHY DALTON

DANS

LE MAUVAIS SUJET MORAL

Titres Français et Anglais

Un des plus grands succès de la très célèbre artiste qu'est Dorothy Dalton.

GAZETTE illustrée, COMEDIE et 5ième episode de LA VOIE D'UN HOMME

ADMISSIONS : ORCHESTRE 30 CTS, BALCON : 25 CTS
Sièges Réservés, 5 additionnels, — Taxe incluse.

PAINKILLER
PERRY DAVIS
CONTRE
Crampes — Entorses — Frissons.

BESCO
Household
COKE

Moins d'ouvrage — Moins de poussière
— Moins de saleté et beaucoup moins
de cendre que le charbon dur.

\$15 la tonne

Prix au Comptant Livré dans votre cave.
Commandez-le de chez :

Hector CHARTIER 139 Girouard